

BULLETIN TRIMESTRIEL
n° 473 - 2^e trimestre 2018

Dossiers
d'actualité

Réflexions

Leçon d'histoire

Hommage
aux Spahis

MARA

Informations
pratiques

Vie
de l'Association



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

Une Nation se réveille...

Régénération des matériels

Face aux migrants...



<http://www.bulletinanocr.com>

LA SINGULARITÉ DU MÉTIER DE SOLDAT

Par le Général d'armée Jean-Pierre BOSSER

Toute organisation s'établit dans un but déterminé. L'objet premier de l'armée, son caractère fondamental, c'est la défense de la Nation par les armes, de façon méthodique et organisée. C'est à partir de cette finalité que l'on doit penser la spécificité militaire, en se gardant de trois écueils.

TROIS ÉCUEILS À ÉVITER

Le premier consiste à « esthétiser » la guerre, et donc d'une certaine manière à idéaliser les combattants. C'est une tentation qui peut parfois être présente dans l'art. Mais les militaires se sentent plus proches d'un Barbusse, d'un Genevoix ou d'un Cendrars qui décrivent la guerre à hauteur d'homme, hors de toute héroïsation et de tout romantisme. Car contre ceux qui aiment la guerre sans la faire, les militaires, eux, font la guerre sans l'aimer.

Le deuxième écueil est d'avoir des militaires une vision corporatiste. Or, un lien puissant s'est noué en France entre la citoyenneté, la condition d'homme libre et l'exercice des armes. Le combattant de l'ost royal, le soldat de l'An II, le grognard de l'Empire ou le poilu de la Troisième République n'est pas un être à part, mais un Français comme les autres. Et la suspension de la conscription n'a pas fragilisé cet ancrage de la fonction militaire dans la société.

Enfin, le troisième écueil serait de considérer que la guerre est révolue. Bien sûr, elle a changé de visage. Les opérations d'aujourd'hui diffèrent par bien des aspects de celles d'hier. Mais l'essentiel demeure, car le phénomène « guerre » en lui-même, un échange de mort donnant consistance à une unité politique et soutenu par une revendication de droit, n'a pas disparu. La guerre est un caméléon dont les formes évoluent sans cesse, mais sa nature profonde est immuable.

Comme nous l'a rappelé il y a quelques jours la mort au combat de deux de nos soldats au Mali, le sens majeur de l'action militaire reste de faire la guerre. Et les soldats demeurent le bras armé du politique, la forme pure du Pouvoir, en tant qu'ils assurent par les armes la défense de la France et de ses intérêts supérieurs. C'est de cette fonction pérenne que découle la spécificité militaire, c'est-à-dire une grammaire propre de l'armée, différente parfois de la logique commune. Cette spécificité recouvre plusieurs dimensions.

LES DIMENSIONS DE LA SPÉCIFICITÉ MILITAIRE

La première concerne l'état militaire, c'est-à-dire l'ensemble des règles qui structurent et régissent la vie des militaires. Décrit dans le Code de la Défense, c'est un régime juridique clairement distinct des autres travailleurs, fondé sur des obligations et sujétions exceptionnelles : disponibilité, discipline ou encore esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême. Pour se défendre, la Nation doit pouvoir conserver la libre disposition de la force armée, sans préavis ni limite de durée, n'importe où, et pour tous types de mission. Ainsi, les opérations n'obéissent à aucune règle de limitation du temps de travail, et **la mort au combat n'est pas un accident professionnel.**

La deuxième dimension de cette spécificité militaire est organique. Elle vise à faire de l'armée une organisation uniforme, hiérarchique et diversifiée, capable d'opérer de façon autonome dans un contexte de crise grave, voire de chaos total. Il est donc illusoire de vouloir définir pour les militaires un « cœur de métier » : pour conserver une capacité d'agir lorsque plus rien ne fonctionne, le soldat-cuisinier sachant fournir du pain est aussi important que le soldat-fantassin qui sécurise une rue. C'est également la raison pour laquelle l'armée ne peut calquer l'intégralité de son mode de fonctionnement sur celui du monde de l'entreprise. **La rationalité managériale n'y remplacera jamais le culte de la mission et l'exercice du commandement.**

Enfin, la troisième dimension de cette spécificité militaire est morale. La guerre, qui consiste à risquer délibérément sa vie et à attenter à celle de l'autre, pose le problème métaphysique du rapport actif à la mort. Comme l'a analysé le général François Lécointre, chef d'état-major des Armées, le soldat « ressent profondément la nécessité d'encadrer ses actes par une éthique exigeante ». Pour préserver leur humanité, les militaires s'interrogent sur ce qui est moralement permis ou pas au combat. Dans cette introspection, nous sommes les héritiers d'une réflexion religieuse et philosophique très ancienne sur la guerre juste. Et l'expérience nous enseigne **qu'il n'y a pas de victoire pour celui qui y a perdu son âme.**

La spécificité militaire n'est donc ni un repli identitaire, ni une menace. C'est une singularité profonde dont l'origine et la justification sont à chercher dans la finalité première de l'armée, le combat. Le Président de la République a décidé de réinvestir massivement pour assurer dans la durée le socle fondamental de nos capacités de défense. Dans cette entreprise, assumer cette spécificité militaire dans toutes ses dimensions est un enjeu crucial, ainsi qu'une condition essentielle pour disposer de la première armée européenne, au service de notre liberté et de celle de la France.

Général d'armée Jean-Pierre BOSSER

Chef d'état-major de l'armée de Terre - Tribune parue dans le Figaro daté du 1^{er} mars 2018.



Le mot du Président

Mes chers camarades

L'agenda gouvernemental concernant la Défense se met en place conformément aux prévisions. Après l'édition d'une revue stratégique de qualité et un budget 2018 globalement satisfaisant malgré quelques faiblesses abondamment soulignées, la nouvelle Loi de Programmation Militaire a vu le jour. Au premier coup d'œil elle peut être scindée en deux périodes : celle qui couvre la fin du quinquennat actuel avec une augmentation annuelle de 1,7 Milliards d'euros et les années suivantes qui verraient une augmentation annuelle de 3 Milliards d'euro, avec le risque du « demain on rase gratis ».

Cette répartition obéit à une certaine logique qui avait été exposée en son temps par l'ancien CEMA en raison des très importants besoins de financement de la Force de dissuasion nucléaire à partir de 2020.

La politique de défense a un besoin impérieux de continuité et, si possible, de soutien politique unanime dans cette période de redressement indispensable. Nous pourrions ainsi juger si notre classe politique sera aussi constante pour confirmer cette tendance qu'elle l'avait été pour littéralement laminer nos forces armées depuis presque 30 ans malgré les multiples engagements militaires et la recrudescence des dangers.

A court terme la priorité est mise sur l'homme, le combattant, et la consolidation de nos forces dont les matériels sont délabrés par la multitude d'engagements et leur moindre adéquation aux théâtres actuels, il en est plus que temps car nos hommes payent régulièrement un lourd tribut au Sahel en partie en raison de ces déficiences. Désormais se présente aussi devant nous le vaste chantier de la défense de l'Europe dont chacun mesure à la fois la nécessité et la complexité dans une Europe à plusieurs vitesses, mais ce problème-là est aussi important que les autres volets économique ou social. Ce sera aussi un des enjeux des prochaines élections européennes. Nos réflexions et nos projets nationaux devront intégrer cette dimension spéciale et nouvelle de multilatéralisation de la défense sans qu'en pâtisse l'efficacité de nos forces armées.

Bon vent à tous.

V.A. (2s) Michel OLHAGARAY
Président de l'ANOCR

Sommaire

Mars 2018

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

UNE NATION SE RÉVÈLE ET COMMENCE À PRENDRE EN CHARGE SA SÉCURITÉ	2
RÉGÉNÉRATION DES MATÉRIELS VIEILLISSANTS ET INADAPTES DE L'ARMÉE DE TERRE	6
QUAND DONALD TRUMP RESSUSCITE DAVY CROCKETT	9
PUBLICATION DU RAPPORT D'INFORMATION SUR LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL	11
FACE AUX MIGRATIONS, LA SOLUTION MILITAIRE EST-ELLE NÉCESSAIRE ? SUFFISANTE ?	11

RÉFLEXIONS

SYMBOLS	16
---------	----

LEÇON D'HISTOIRE

PANTALONS ROUGES	18
------------------	----

HOMMAGE AUX SPAHIS

HOMMAGE AUX SOLDATS DU 1 ^{er} RÉGIMENT DE SPAHIS MORTS POUR LA FRANCE AU MALI	21
--	----

MARA

MARA - ÊTRE OU NE PAS ÊTRE... UN PARRAIN !	23
PLAN FAMILLE : RICHE COMMUNICATION	27

INFORMATIONS PRATIQUES

LES BRÈVES	28
------------	----

VIE DE L'ASSOCIATION

COURRIER DES GROUPEMENTS	38
NÉCROLOGIE	43

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletinanocr@orange.fr

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Clair, 75007 Paris
Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris
Courriel : bulletinanocr@orange.fr
Site internet : www.anocr.com
Métro : Latour Maubourg ou École Militaire
Directeur de la publication : Michel Olhagaray
Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valéry, Bernard de Bressy, François Chauvancy, Bruno Bilech, Thierry Uroca,
Impression : L'auzelle Graphic
Dépôt légal : Mars 2018 - ISSN 0762-01-01
Commission paritaire : 0521 G 88248
Tirage : 6940 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex
Tarifs cotisation et abonnement : page 42



UNE NATION SE RÉVEILLE ET COMMENCE À PRENDRE EN CHARGE SA SÉCURITÉ

*Gendarmerie et Chasseurs dans l'Oise :
les « chasseurs vigilants »*

Par le Général 2s Jean Jacques Cahuet



On se souvient de la récente prise de position du Président de la République Emmanuel Macron, chef des Armées, en faveur de la chasse et des chasseurs à Chambord pour leur rôle de défense de la ruralité (<http://www.chasseurdudi-manche.com/emmanuel-macron-a-chambord-avec-les-chasseurs>).

Afin de pallier ses manques d'effectifs pour répondre aux missions qui lui sont confiées, la gendarmerie de l'Oise a passé une convention avec la fédération départementale de la chasse en vue de recruter environ 200 chasseurs assermentés qui lui fourniront du renseignement d'opportunité ou à la demande, et un éventuel appui pour des recherches en cas, par exemple, de disparitions ou de vols. Ce dispositif s'apparente à un dispositif existant appelé les « voisins vigilants », généralisé à la demande de ces derniers dans de nombreuses communes de la France profonde.

Dans l'Oise, il a déjà permis de retrouver une voiture volée en lisière d'une forêt, avec des objets et papiers volés (<http://www.leparisien.fr/oise-60/pontpoint-premier-resultat-pour-les-chasseurs-vigilants-07-01-2018-7487739.php>).

Peut-on imaginer une extension de ce dispositif, sachant que la France compte environ un million de chasseurs et que, comme toujours, des associations ont déjà poussé les hauts cris en dénonçant une « milice déguisée » et demandent son abrogation ?

La Garde Nationale, dont on pouvait espérer un décollage rapide et une formidable attractivité auprès de notre jeunesse semble désormais restreinte à un simple changement de nom pour la Réserve, avec cependant des objectifs d'accroissement d'effectifs ambitieux et une augmentation du nombre de journées que chaque membre de la GN pourrait accomplir au service de la Nation.

Le Service Militaire Universel, qu'avait annoncé le candidat Macron lors de son discours majeur du 13 mars 2017 sur la Défense, est doucement en train, pour des raisons essentiellement financières, de basculer dans une extension de la JDC (journée défense et citoyenneté), successeur de la JAPD (journée d'appel de préparation à la Défense) laquelle devait initialement durer une semaine. Les projets semblent prévoir deux fois une semaine en cours de scolarité à la charge de l'Education Nationale, épaulée par les Armées et les associations.

Ces deux propositions emblématiques d'une Nation qui décide enfin de prendre en charge sa sécurité donnent un résultat un peu décevant pour tous ceux qui voient les risques s'accroître sur notre sol même. Dans ces conditions,

la démarche locale imaginée dans l'Oise, constitue un facteur positif pour l'évolution de la résilience de la Nation.

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF « CHASSEURS VIGILANTS » DANS L'OISE ?

Le milieu

L'Oise est un département rural comportant un nombre important de forêts et rivières, mais aussi de résidences principales ou secondaires plutôt attractives. Sa population est proche de 820 000 habitants et en hausse régulière.

Il est limitrophe de l'agglomération parisienne (30 km), donc à la merci de bandes de délinquants en recherche d'opportunités. Irrigé par les transports de la région parisienne (deux autoroutes, réseau francilien, deux aéroports), il peut aussi permettre à des adolescents de se déplacer à Paris pour des spectacles, voire de fuguer pour des durées indéterminables. Ce département est classé 6^e au niveau national pour les crimes et délits.

Le Groupement de Gendarmerie départementale y est fort de 1600 hommes. C'est l'un des départements les mieux dotés (4^e en France) et la Gendarmerie y est parmi les plus actives (5^e en France). Il est composé de 5 compagnies (Beauvais, Méru, Chantilly, Clermont et Senlis), d'un escadron départemental de sécurité routière, de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Beauvais et de la brigade de gendarmerie de l'air de Creil.

Globalement, le ratio est de 1 gendarme pour 500 habitants, ce qui est dans la moyenne nationale (sans compter les effectifs des policiers). En outre, la gendarmerie de l'Oise, comme dans tous les autres départements, mène une action vigoureuse pour recruter des réservistes opérationnels, aujourd'hui désignés sous le nom de Garde Nationale.



Comme nous l'avons vu, l'Oise est lourdement marqué(e) par les crimes et délits (plus de 41 000 en 2014 - 6^e rang français). Les forces de gendarmerie sont essentiellement engagées dans la lutte contre la délinquance. Dans l'ordre viennent les vols et dégradations, les violences aux personnes, les autres crimes et délits et la délinquance économique et financière.

Pour les vols, on trouvera les vols liés à l'automobile, les vols de particuliers, les destructions de biens, les cambriolages et les vols d'entreprises. Mais on trouve aussi de nombreux cas de trafics et usage de drogues, des différends familiaux, des cas de recel et de détention d'armes prohibées.

Pour prévenir les délits ou accélérer ses enquêtes, la gendarmerie manque souvent de renseignement, très difficile à obtenir dans une société où chacun se méfie de plus en plus de l'autre. Elle manque aussi de bras disponibles pour organiser des recherches particulières dans les nombreuses surfaces agricoles et forestières où des produits de vols ou même des victimes de violences sont susceptibles d'être camouflés¹.

(1) <http://www.linternaute.com/actualite/delinquance/oise/departement-60>

LA CHASSE DANS L'OISE

Tous les types de gibier se trouvent dans ce département. Gros gibier comme le cerf et le chevreuil, lièvres et faisans y sont présents et, comme dans tous les départements, la société de chasse veille à leur préservation.

L'Oise compte environs 17 800 chasseurs, nombre en régulière diminution ce qui contraint la fédération à s'impliquer toujours plus dans la préservation de l'environnement pour attirer sans cesse de nouveaux candidats au permis de chasse et assumer la préparation des candidats.

Avec des villes mythiques comme Compiègne, Senlis et Chantilly, la chasse à courre y est pratiquée mais aussi, compte tenu des exploitations agricoles importantes, des battues au sanglier et la simple chasse au coup ou à l'arrêt font partie des loisirs traditionnels des habitants en répondant aux besoins de régulation de la population de gros gibier.

LES « VOISINS VIGILANTS »

Les « chasseurs vigilants » ont été imaginés par la préfecture de l'Oise en s'appuyant sur le dispositif des « voisins vigilants » - aussi appelé « participation citoyenne ». Les « voisins vigilants » ont pour objectif de réduire la délinquance, en particulier envers les personnes âgées et dans les résidences secondaires. Il vient souvent en complément des caméras de surveillance sans toutefois résoudre les problèmes des maisons isolées. Le dispositif a été imaginé en 2002 par Brigitte Snyder à Saint Paul de Vence. Ainsi, dans le Doubs, ce dispositif regroupe-t-il 56 communes et 3813 adhérents. Selon un site internet² « le principe est simple :

Attentifs à leur quartier, les voisins vigilants et solidaires repèrent les événements inhabituels : véhicule ou individu effectuant un repérage, fenêtre d'une habitation voisine ouverte en l'absence des occupants, aucune nouvelle d'une personne âgée depuis 15 jours... Ils les signalent à l'ensemble de leurs voisins en postant une alerte sur la plateforme web. Tous les membres de la communauté reçoivent une alerte par message et une notification par mail ».

LA CONVENTION DES « CHASSEURS VIGILANTS »

Par rapport aux « voisins vigilants », qui sont un dispositif plutôt statique, les chasseurs ont l'avantage, pour rechercher leur gibier, de sillonner très régulièrement, avec un regard particulièrement acéré, la campagne et les lieux quasiment jamais visités par les gendarmes.

Ils sont ainsi particulièrement à même de repérer tout fait inhabituel et toute évolution anormale du paysage et donc de pouvoir les signaler rapidement à une brigade de gendarmerie ayant la capacité d'intervenir. Les dépôts d'ordures sauvages, les véhicules volés, abandonnés, calcinés, les produits de vols, les vols de récoltes, braconnages et « squatteurs » illégaux font partie de leurs axes d'efforts.

A cet effet, ils sont formés à établir un fait délictueux, en extraire une information pertinente et le situer dans son environnement pour proposer un compte rendu opérationnel fiable permettant à la gendarmerie d'intervenir avec efficacité. Leur téléphone est connu des services et leurs communications sont identifiées. Les candidats ne sont recrutés qu'après des entretiens de motivation et un examen du casier judiciaire qui doit évidemment être vierge. Ils doivent être titulaires du permis de chasse qui implique

(2) http://laterredecheznous.com/news/fullstory.php/aid/6513/Voisins_vigilants_A0:un_dispositif_efficace_.html

la connaissance des règles de tir et de la sécurité d'usage des armes à feu.

Selon le Parisien ces auxiliaires bénévoles de la gendarmerie seraient assermentés, ce qui leur conférerait une situation officielle et une certaine autorité. On peut imaginer une assermentation de circonstance selon la requête officielle pour des recherches de disparus ou d'otages par exemple.

PERSPECTIVES

Disons le tout net, il n'est pas ici question d'envisager la création d'une milice armée. Cependant, si la situation l'exigeait, rien ne pourrait empêcher d'étendre leurs attributions pour des interventions plus musclées face à des groupes terroristes pour participer à la protection des populations. Ils seraient alors versés dans la Garde Nationale et pris en charge par les Armées après une instruction minimale. Mais il est connu que les chasseurs ont déjà une habitude de conduire des actions de groupe (batues administratives) sous l'autorité d'un leader et pourraient s'adapter aisément à la discipline militaire.

Dans la mesure où les sociétés de chasse voient le nombre de leurs adhérents diminuer d'année en année, une généralisation de ce dispositif pourrait être de nature à redonner une attractivité à ce loisir de plein air pour une jeunesse qui en a bien besoin. La régulation du gros gibier s'en trouverait améliorée et les agriculteurs verraient leurs récoltes plus riches.

D'autre part, l'identification de groupes de « chasseurs vigilants » dans l'ensemble des départements ruraux peut être considérée comme un véritable réveil d'une population qui souhaite maintenir un niveau de sécurité satisfaisant sur son territoire. Leur versement dans la GN peut être envisagé sur volontariat mais il constituerait un pas supplémentaire



sous conditions d'âge et de bonnes dispositions physiques dans l'engagement individuel au profit du collectif. Cent à deux-cents personnes par département constituent un vivier extrêmement intéressant. On pourrait assez aisément atteindre un effectif de quinze mille pour l'ensemble du pays sachant que la France compte un million de chasseurs.

Bien évidemment, il faudra aussi placer des moyens de contrôle sévères pour empêcher que ce dispositif ne soit exploité comme un prétexte pour constituer des groupes armés non contrôlables !

Ces initiatives, les « voisins vigilants » comme les « chasseurs vigilants », montrent bien qu'il existe dans notre pays une solidarité citoyenne trop souvent ignorée, voire dédaignée. Certes, leurs champs d'action sont réduits, mais ils ont une réelle efficacité grâce à la détermination des acteurs, à la prise en compte de la réalité et du terrain et au pragmatisme des décisions qui permettent des résultats concrets pour la sécurité des citoyens.

Cette orientation vers l'action, caractéristique des réalisations locales, de type « bottom up »⁽³⁾, ne se retrouve hélas

(3) Bottom up : du bas vers le haut (initiatives locales généralisables).

pas dans des dispositifs technocratiques comme la Garde Nationale qui, victime d'une organisation de gouvernance complexe, floue et coûteuse, n'a pas encore trouvé sa place dans la sécurité de notre pays.



RÉGÉNÉRATION DES MATÉRIELS VIEILLISSANTS ET INADAPTÉS DE L'ARMÉE DE TERRE

Par le général (2s) Bruno BRITSCH

La réparation, revalorisation ou régénération des matériels, en attendant l'arrivée des neufs, est devenue de plus en plus difficile. Un renouvellement des équipements a commencé et la loi des finances 2018 le confirmera. La LPM 2019-2025 annonce un effort financier important. Le budget de la défense devrait atteindre 2 % du PIB.



Au Sahel, les déplacements routiers ont lieu dans la sueur et le sang. Les distances sont immenses. L'état des pistes, les cailloux, dunes, sables mouvants amènent à limiter la vitesse des déplacements à 20km/h. Le climat, tempêtes de sable et températures suffocantes de près de 50° conduisent aisément à la déshydratation et imposent aux soldats de boire cinq à dix litres d'eau par jour. L'insécurité et les menaces obligent à une veille per-

manente : Engin explosif artisanal (IED) déclenché par un simple téléphone portable dont sont porteurs tous les habitants, rocket piégée classique, mortier, véhicule piégé contenant des explosifs (SVBIED), mise en place de bastionwalls autour des installations, de brouilleurs adaptés montés sur les véhicules, formant une bulle de protection. Les VAB-SANs (sanitaire) marqués d'une croix rouge sont des cibles choisies. Aussi, la croix est-elle souvent masquée de boue et un tourelleau 12,7 installée.

LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS AU SAHEL EST UNE EXTRAORDINAIRE MANŒUVRE LOGISTIQUE

La logistique depuis la métropole est assurée par voie aérienne sur N'djamena, Niamey et la PfOD (Plate-forme Opérationnelle Désert) de Gao avec des Transalls français ou allemands ou des appareils américains mais aussi par voie routière à partir du port d'Abidjan en Côte d'Ivoire à 1 600 kilomètres.



La PfOD de Gao est un immense camp comprenant une zone vie (foyer, ordinaire, infirmerie, cantonnement en dur ou tentes climatisées) et une zone technique (parkings, ateliers, magasins parfois climatisés, parcs de matériels complets, zone carburant, dépôt de munitions). La piste de l'aéroport sépare ces deux zones. De la PfOD partent des convois de plusieurs dizaines de véhicules de toutes sortes se suivant sur plusieurs kilomètres en vue de ravitailler en eau, vivres, munitions, piles, rechanges, pneus, carburant etc des bases opérationnelles avancées vers Tessalit et le nord du Mali, pour des escortes, ou des missions de contrôles de zone qui permettent d'assurer une présence, d'acquérir des renseignements de détruire des dépôts d'armes et de munitions ou de localiser des terroristes pour les Forces spéciales. La majorité des matériels majeurs (VAB et VBL de tous types, GBC, CLD... hélicoptères légers) ont été conçus pour la guerre en Europe en 1980. Ils ont en moyenne trente ans d'âge. Matériels reconnus excellents, ils ont été utilisés dans de multiples OPEX en Yougoslavie, en Afghanistan, en Afrique, au Liban... Après avoir souvent connu une remise en condition, des modifications, voire la

reconstruction dans les établissements du Matériel, ils ont été mis en place en parfait état et sont changés rapidement. Mais le travail de sape du sable qui s'infiltré partout, la chaleur et les elongations des parcours les usent de plus en plus vite.

Ils demandent, toutes spécialités confondues, davantage d'entretien, de réparation, de rechanges, d'heures de travail. Des spécialistes prépositionnés sont arrivés en renfort.

Des engins récents en nombre important sont aussi engagés tels le VBCI, le VAB ULTIMA, le canon CAESAR, l'AMX-10-RCR SEPAR, le PPLD (porteur lourd polyvalent de dépannage) ou PPLOG, les citernes du SEA, les Tigres et NH 90... sans parler des équipements acquis en urgence. Soumis aux mêmes rigueurs, ils doivent aussi faire face à une usure accélérée. C'est un problème majeur, même si la disponibilité technique opérationnelle est à 95% !

Beaucoup de matériels roulants sont alourdis par des blindages complémentaires. Les piles, nécessaires, en particulier pour les matériels d'observation la nuit, d'un coût élevé, se perdent facilement et, comme les batteries et les convertisseurs, s'usent plus vite. Les câbles d'antenne fondent sous la chaleur. Le non fonctionnement de liaison radio peut provoquer le blocage d'une opération. Avec l'utilisation des canons CAESAR, on a redécouvert l'usure des tubes. Les pneumatiques résistent mal aux cailloux et les roues doivent être souvent changées.

RÉGÉNÉRATION

L'arrivée de nombreux matériels nouveaux ne suffit pas. Malgré l'exploitation des parcs de matériels roulants constitués suite à la dissolution de beaucoup



de régiments ou à la politique menée pour économiser les matériels non employés des régiments en métropole, l'usure, voire la destruction des matériels a conduit depuis plusieurs années la SIMMT (Structure Intégrée du Maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres) de Satory, à conduire une politique de renouvellement ou reconstruction pour faire durer leur utilisation. Elle exprime chaque année un besoin de régénération estimé entre 1800 à 2000 véhicules vers la maintenance industrielle étatique : SMITER (Service de la Maintenance Industrielle Terrestre) et la maintenance industrielle privée. Les OPEX en bénéficient en priorité.

Malgré des ressources financières insuffisantes, des contrats sont signés avec des industriels (RTD, NEXTER) pour compléter l'action des unités du Matériel. Ainsi, RTD (Renault Truck Défense), assure pour les VAB la soudure et la chaudronnerie des caisses, les engins passant d'abord dans les mains des bataillons et régiments du Matériel pour assurer un tri sérieux (réforme et destruction définitive), la préparation des engins et, à l'issue, le remontage des équipements. L'ancien établissement du Matériel de Fourchambault autrefois spécialisé dans la remise en condition des engins du Génie a été repris aujourd'hui par RTD,

qui a su transformer les longues travées pour le traitement de caisses de VAB.

Malheureusement, souvent pour des questions financières, d'effectifs suite aux diminutions et réorganisations permanentes, de capacité d'absorption de charges, les volumes demandés ne sont atteints qu'à raison de 80%. La production industrielle étatique ou privée ne suffit donc pas à faire face au regard des besoins des forces. L'accroissement de la capacité de régénération du potentiel des matériels terrestres se fera par une augmentation du personnel dans les établissements et un partenariat renforcé avec les industries de Défense.

SCORPION ET LPM

La revalorisation des matériels de l'armée de terre est de plus en plus coûteuse et difficile.

Il est urgent de remplacer les équipements en grand nombre. C'est le programme du SCORPION (Synergie du Contact Renforcée par la Polyvalence et l'Info - valorisatiON) dont la DGA assure la maîtrise d'ouvrage. Dès 2018, la livraison du GRIFFON, véhicule blindé multi rôle devrait commencer et on annonce déjà une accélération des livraisons.

Comme l'a déclarée Madame Florence PARLY, ministre des armées, la Loi de Programmation Militaire (LPM) remettra



en cohérence les missions et les moyens. Le renouveau commence et en 2030, la France aura un système complet, équilibré, flexible et résilient qui assurera sa puissance et commandera le respect. Le Général de Villiers, ancien CEMA, qui s'était investi pour une telle annonce, serait satisfait de la LPM, mais restons vigilant !

Ce qui est présenté ici pour l'armée de terre pourrait être appliqué aux autres armées...ainsi l'armée de l'air au Sahel avec le Transall, les Mirages 2000, les drones et la promesse, parmi d'autres, de 15 avions ravitailleurs ou encore la Marine, avec un porte avion.



QUAND DONALD TRUMP RESSUSCITE DAVY CROCKETT

Par le général (2S) Bernard de BRESSY

D'après une récente déclaration du Président TRUMP, ainsi que dans la « Nuclear Posture Review » du Pentagone, il est question d'effectuer une nouvelle série d'essais nucléaires au Nevada, pour mettre au point une tête de très faible puissance à visée tactique (moins de 5kt) pour équiper une arme destinée à une guerre « nucléaire limitée ».

Cette déclaration est d'autant plus surprenante que tous les essais possibles ont déjà été menés et que l'arme en question était opérationnelle il y a un demi-siècle.

L'arme en question était le lance roquette nucléaire M28 « Davy Crockett », produit à 2100 exemplaires, qui équipa notamment les unités de la 82^e Division Aéroportée en Allemagne et en Corée du Sud vers 1961.

D'une portée de 2 000 à 4 000 mètres, le Davy Crockett était armé d'une tête au plutonium W54 de moins de 1kt. Certaines de ces têtes avaient même une puissance de 0,1kt et les Américains menèrent dans le Nevada des essais jusqu'à la limite inférieure d'une arme à fission, soit une centaine de tonnes de TNT.

Ces armes furent retirées du service en 1971. Du fait de leur faible portée elles auraient été aussi dangereuses pour leurs servants que pour l'ennemi. En outre, la zone d'efficacité de leur tête nucléaire excédait la zone d'action de l'unité qui l'employait, même une division.

On exposa un jour au Président MITTERRAND, lors d'une visite dans les

armées, qu'il y avait des armes nucléaires tactiques, préstratégiques, et d'autres stratégiques. Le Président marqua sa totale incompréhension. Pour lui la distinction entre les armes nucléaires étaient purement sémantiques.

Toute décision d'emploi d'une arme nucléaire, même de faible puissance, ne peut être prise qu'au plus haut niveau d'un Etat. Il s'agit d'une décision stratégique. Toute arme nucléaire, quelque soit sa puissance, est une arme stratégique.

En effet, le risque d'escalade vers un cataclysme nucléaire, où les morts se compteraient par millions, est immense, même après une « guerre nucléaire limitée ».

Ce risque avait été bien vu, dès les années 60, à l'OTAN. Par ailleurs, la « charge émotionnelle » qui accompagne, dans le monde entier, tout ce qui touche à l'arme nucléaire est telle que seul un chef d'Etat peut l'assumer.

En fait, fort heureusement, il ne suffit pas à un chef d'Etat d'appuyer sur un bouton, comme semble l'envisager le Président TRUMP, pour déclencher le feu

nucléaire. Il s'agit d'une chaîne de commandement. Or, aux Etats-Unis, certains maillons de cette chaîne ont fait savoir publiquement qu'ils n'exécuteraient pas un ordre « illégal » du Président, sans autre précision.

Avec ou sans Davy Crockett, il ne peut y avoir de « guerre nucléaire limitée », comme semble le prévoir Donald TRUMP.

L'arme nucléaire reste un instrument de dissuasion, outil de ce « mode purement psychique de guerre ... où il s'agit d'empêcher l'autre de vous attaquer ». (Jean GUITTON)

L'emploi de toute arme nucléaire, même de très faible puissance, signifierait l'échec de la dissuasion. Alors, le cataclysme...

PS : pour les détails sur Davy Crockett, voir sur internet : Google « arme nucléaire Davy Crockett ».

L'auteur de cet article a assisté en 1964 à Fort Knox (Kentucky) au tir d'un Davy Crockett d'exercice (inerte ...)



PUBLICATION DU RAPPORT D'INFORMATION SUR LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Sources : CDEM - Le Guetteur n° 2018 - 04

PETITE HISTOIRE ET PERSPECTIVES DU SERVICE MILITAIRE OU NATIONAL

Michel Goya est historien et ancien colonel des troupes de marine de l'armée de terre. Pour lui, le projet de service national universel inverse à tort le processus de la conscription « impôt du temps » donné à l'État. En attendant le groupe d'experts du gouvernement qui rendra ses conclusions en avril, « on se retrouve avec un bébé un peu mal né qui peut être un cadeau empoisonné pour le gouvernement », selon Michel Goya.

defense.blogs.lavoixdunord.fr - article du 23/02/2018

EXAMEN DU RAPPORT D'INFORMATION SUR LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL [EXTRAITS]

Au terme d'un travail de plusieurs mois, nous souhaitons aujourd'hui vous présenter un dispositif auquel nous croyons sincèrement. Il s'agit de la construction d'un « parcours citoyen » dédié aux jeunes Français de 11 à 25 ans, qui se déroulerait en trois étapes distinctes, [...]. Ce service national a été conçu pour que les jeunes Français l'identifient comme un réel parcours de citoyenneté, sur plusieurs années.

rpdefense.over-blog.com - article du 19/02/2018

LE GÉNÉRAL DANIEL MÉNAQUINE VA DIRIGER LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE « SERVICE NATIONAL UNIVERSEL »

À l'occasion de ses vœux aux « forces vives » de la Nation, le 30 janvier, le président Macron avait annoncé la mise en place d'un groupe de travail chargé d'examiner les modalités du service national universel (SNU) qu'il avait promis lors de la course à l'Élysée, en mars 2017. Malgré les réserves, nombreuses, suscitées par ce projet, M. Macron a depuis précisé ses intentions. Ce service national devra être donc « obligatoire » et sa durée sera non plus d'un mois, comme annoncé précédemment, mais de trois, voire six mois. Enfin, il pourrait « avoir une ouverture sur la chose militaire. »

opex360.com - article du 17/02/2018



FACE AUX MIGRATIONS, LA SOLUTION MILITAIRE EST-ELLE NÉCESSAIRE ? SUFFISANTE ?

Par le Général (2S) François Chauvancy - <http://chauvancy.blog.lemonde.fr/>

La question mérite d'être posée mais pas dans une approche technicienne rassurante, habituelle, formatée qui présenterait la solution militaire face aux migrations, donc les armées, comme un simple outil.

Dossiers d'actualité

Nous en connaissons l'utilité : accompagner par moment une communication politique sur les mesures prises face aux migrations et compenser en cas de besoin un déficit de l'Etat face à une situation exceptionnelle.

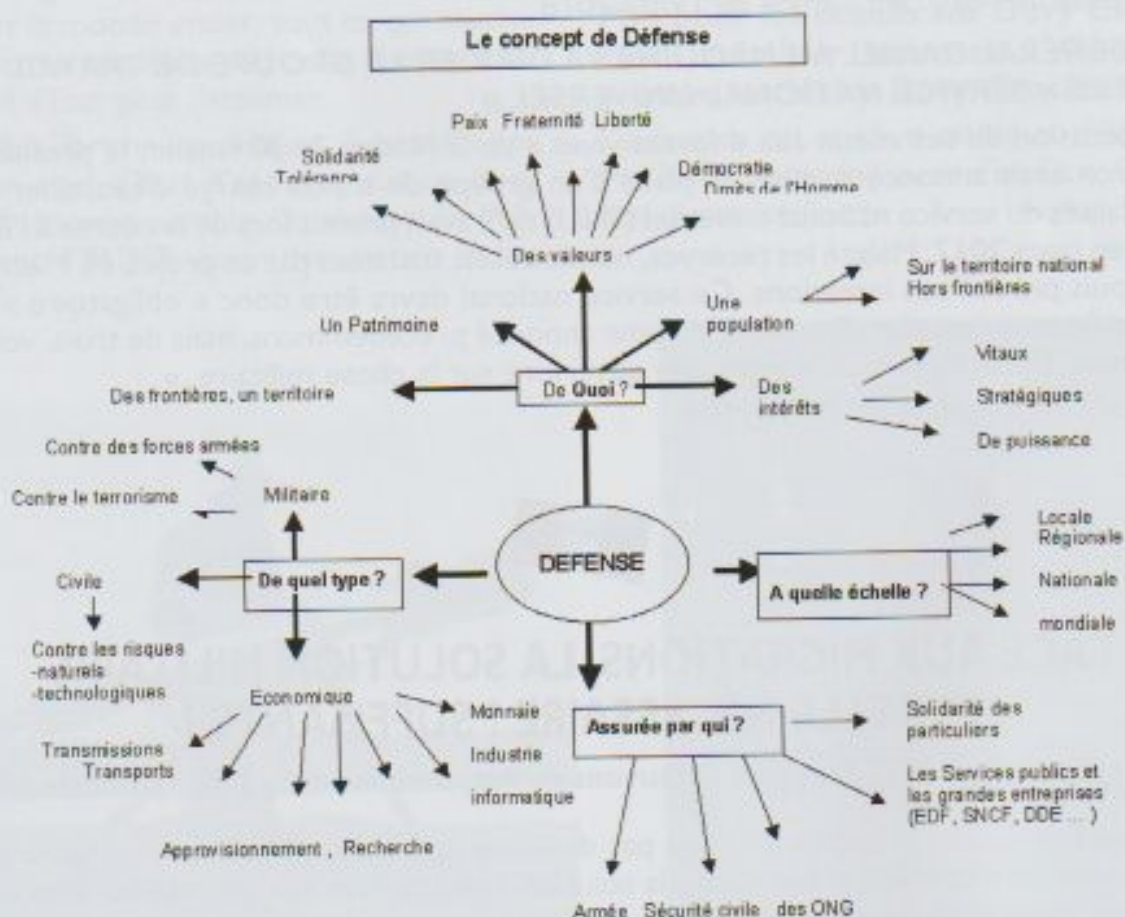
Or, en tant que symbole de l'autorité de l'Etat, et tout est symbole, les armées expriment la souveraineté étatique dans le domaine de la protection du territoire national.

L'Europe et la France, notamment depuis le conflit syrien, ont été soumises à une forte pression migratoire qui s'est accrue au fur et à mesure des années que ce soit pour des causes économiques ou les conflits auxquels il faudra intégrer désormais les possibles conséquences du dérèglement climatique.

Une menace sur les frontières physiques du territoire national est donc une raison qui peut justifier un plus grand engagement des forces armées, notamment dans cette situation de pression migratoire. Néanmoins, les armées ne sont pas légitimes pour agir et pour faire face à tous les cas de figures.

En effet, cette pression migratoire a de multiples formes : migrations dans un cadre légal, migrations dans un cadre illégal, migrations au titre de la solidarité dans le cadre du droit d'asile.

Dans ce contexte particulier, il n'est pas inopportun de réfléchir sur les conditions qui justifient ou justifieraient l'emploi des forces armées face aux pressions migratoires non souhaitées, illégales d'aujourd'hui ou de demain.



IL FAUT EN PRÉAMBULE RAPPELER LE CONTEXTE ET LES FONDEMENTS DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

La sécurité nationale s'appuie avant tout sur la notion de frontières. Celle-ci est confrontée à une idéologie dominante qui voudrait une humanité sans frontières. Or, celles-ci sont nécessaires pour aborder sérieusement la sécurité nationale. La problématique des migrations y trouve alors toute sa place.

Les frontières d'un Etat expriment la souveraineté nationale et donc une autorité légale et légitime. Elles marquent la ligne que l'Autre ne peut pas franchir sans un accord.

Pourtant, loin d'être le symbole d'un soi-disant repli sur soi, elles peuvent aussi être le symbole du « vivre ensemble » en façonnant un ensemble géographique protecteur et mobilisateur selon des normes communes : peuple, système politique, langue, histoire partagée.

Paradoxalement, les frontières sont aussi le symbole de la tentation de la transgression et de la contestation de la souveraineté, sinon d'une identité. Elles peuvent être contestées au sein d'une société démocratique au point que le franchissement de ces frontières par les migrants illégaux est soutenu par des individus ou des associations.

Ceux-ci s'abritent bien souvent derrière la légitimité de l'assistance humanitaire et deviennent des opposants résolus à toute politique étatique. Il est possible de se demander justement si ces associations, ces individus ne sont pas devenus des ennemis de la société dont ils veulent changer les règles, sinon ne pas les respecter.

La pression migratoire répond enfin à plusieurs facteurs : une démographie importante hors d'Europe, la volonté

d'Etats ou des organisations internationales comme l'ONU à nous imposer des accords pour maîtriser les flux migratoires, l'absence d'Etats souverains capables de gérer les migrations auxquelles ils sont confrontés souvent en première ligne comme ceux qui sont localisés au sud de la Méditerranée.

Enfin, n'oublions pas l'appât du gain au profit des organisations criminelles ou pour financer les groupes terroristes.

Les années 2015 et 2016 ont contraint l'Europe à revoir la perméabilité des frontières et à tenter de réguler cette pression migratoire. Les accords de Schengen signés dans une période d'utopie ont été remis en cause et les contrôles rétablis aux frontières terrestres, aériennes et maritimes. Un corps civil de garde-frontières et de garde-côtes européens a été créé en 2016. Des forces navales ont été déployées en Méditerranée, sans oublier les accords signés avec les Etats d'origine des migrations. Les flux ont fortement diminué.

CONSTATONS SURTOUT L'AVEUGLEMENT DES « LIVRE BLANC » SUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE SUR LES MIGRATIONS

En effet, la problématique des migrations aurait dû être abordée largement dans les « Livre blanc » sur la défense et la sécurité nationale. Leur étude malheureusement montre qu'ils ont fait l'impasse sur les conséquences des migrations et surtout sur les décisions à prendre pour y faire face. Les « Livre blanc » de 2008 et de 2013 sont les symboles du grand aveuglement idéologique de notre société et de nos élites sur les questions migratoires.

Certes, sujet de peu d'actualité à l'époque, le Livre blanc de 1994 déjà abordait indirectement la problématique des migrations par le biais de la démographie qui

était déjà un facteur préoccupant notamment en Afrique. Le poids des personnes déplacées était souligné avec 35 millions de personnes mais les flux de réfugiés n'étaient pas abordés. Il y était rappelé que, depuis le milieu de la décennie 80, l'Europe occidentale avait accueilli annuellement 800 000 à 1 million d'immigrants. Au titre de la sécurité nationale, l'influence possible des Etats d'origine sur ces groupes était aussi évoquée.

Cependant, les « Livre blanc » de 2008 et de 2013 ont simplement effleuré la problématique des migrations. La pensée stratégique et politique française s'est prudemment réfugiée derrière un projet européen pour répondre au phénomène migratoire mais dont on a vu l'échec lors des migrations de 2015.

Pourtant, avec la crise syrienne, nous aurions pu penser que le Livre blanc de 2013 prendrait cette problématique migratoire plus sérieusement. Cela n'a pas été le cas, d'ailleurs pas plus que la menace de l'islamisme radical. Deux exemples révélateurs d'aveuglements idéologiques.

En revanche, la revue stratégique sur la défense et la sécurité nationale d'octobre 2017 montre un infléchissement en abordant la notion d'immigration illégale dans le cadre de cette mise à jour de la pensée stratégique.

NOUS POUVONS DONC NOUS POSER LÉGITIMEMENT LA QUESTION DU RÔLE DES ARMÉES FACE À LA PRESSION MIGRATOIRE

La mission première des armées est d'assurer la protection de la Nation contre toute menace de nature militaire. Les migrations peuvent-elle être interprétées comme une menace militaire justifiant un engagement actif des forces armées ?

Comme le précisait le Livre blanc de 2013 « *Par menaces, on entend toutes les situations où la France doit être en mesure de faire face à la possibilité d'une intention hostile* ». En soi, une migration n'est donc pas une menace militaire puisqu'il n'y a pas d'hostilité affichée. L'engagement des armées ne se justifie pas pleinement dans cette approche.

En revanche, le Livre blanc de 2013 définit le risque qui se comprend comme « *tous les périls susceptibles, en l'absence d'intention hostile, d'affecter la sécurité de la France* ».

A ce titre, les armées sont concernées par ce risque sur la sécurité nationale mais le seul domaine migratoire qui puisse faire l'objet d'une plus grande implication militaire est celui de l'immigration illégale, au moins dans le renforcement des autres acteurs institutionnels.

Outre leur légitimité à assurer la protection du territoire national, les armées restent donc nécessaires pour faire face à la pression migratoire au moins dans sa dimension illégale.

Deux cadres d'action pourraient être étudiés :

- Le premier serait le renforcement accru des moyens de l'Etat par les armées notamment dans les domaines du renseignement et de la protection des frontières le plus en amont possible, qu'elles soient terrestres ou maritimes.

Cela impose aussi un accroissement des moyens militaires pour compléter ceux qui sont déjà employés mais qui sont insuffisants dans le contexte sécuritaire actuel ;

- Le second surtout aurait pour objet de définir une stratégie d'action dans un cadre interministériel. Outre le développement d'une dissuasion crédible à l'encontre notamment des passeurs mais qui doit être toute aussi crédible pour

les candidats à l'immigration, il s'agirait d'anticiper des flux migratoires beaucoup plus importants provoqués par exemple par le dérèglement climatique. Les armées y trouveraient toute leur place.

Cependant, une action isolée des armées n'aura que peu d'effet et ne sera pas suffisante. En effet, cette stratégie d'action ne peut se concevoir que dans une approche globale du phénomène migratoire au moins au niveau de la France, ensuite au niveau européen.

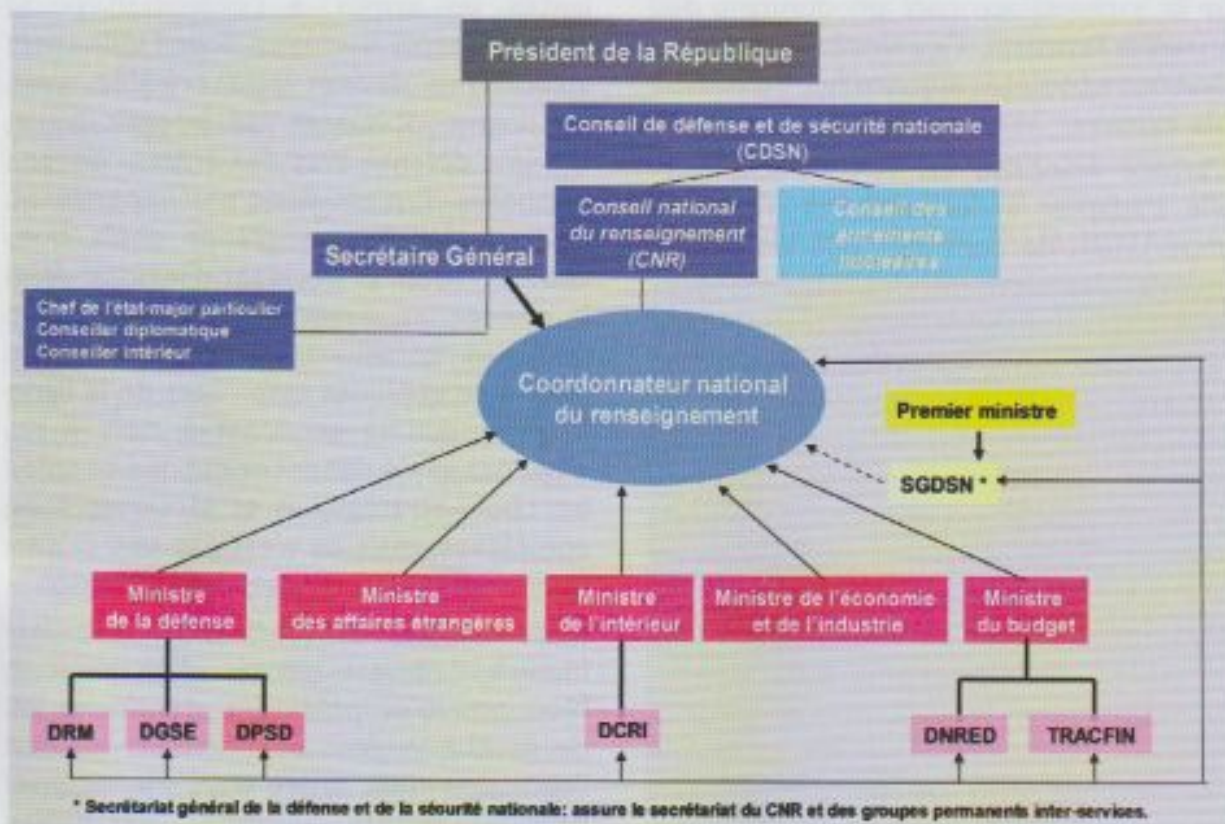
Pour ma part, je pense que cette stratégie ne pourra avoir un réel effet que si le cadre juridique qu'il soit international ou national, est revu. Les armées comme les forces de sécurité intérieures agissent en démocratie dans un cadre légal. Or, aujourd'hui, les entraves juridiques à leur action sont multiples à travers une « guérilla juridique » menée par les acteurs

associatifs favorables aux migrations et à l'immigration.

Il m'apparaît donc que le corpus législatif national et international ne répond plus au phénomène des pressions migratoires du XXI^e siècle en cours ou à venir. Il devra évoluer pour que le territoire national soit effectivement protégé.

Enfin, les armées devront avoir un rôle plus important. Elles devront élaborer une doctrine adaptée dans le cadre d'une stratégie d'action interministérielle. Elles devront ensuite obtenir les moyens pour la mettre en œuvre.

Pour conclure, la pression migratoire quelle qu'en soit la forme remet aujourd'hui en cause la notion de souveraineté. Dans tous les cas, les forces armées seront de plus en plus nécessaires pour mettre en œuvre la volonté de l'État et faire respecter cette souveraineté. Elles doivent s'y préparer.



SYMBOLES

Par le général (2S) Jean THEVENY

« Symbole » est un substantif issu du grec ancien qui désignait un objet coupé en deux destiné à constituer un signe de reconnaissance entre deux personnes. Aujourd'hui, il s'agit d'une évocation qui possède un pouvoir de correspondance analogique instinctif entre deux idées. Le monde politique et militaire est riche en symboles.

Citons-en deux : la ligne Maginot et les accords de Munich de 1938. La ligne Maginot représente l'incapacité d'une armée à s'adapter aux réalités stratégiques et tactiques de son époque. Peut-être utile en 1914, à condition de la construire de la Suisse à la mer du Nord, cette ligne fortifiée coûteuse devient illusoire en 1940, puisqu'elle fut tournée habilement par un ennemi mécanisé. Munich représente, depuis la signature des accords par lesquels les démocraties ont vendu leur allié Tchécoslovaque au chancelier Hitler, l'image d'un pouvoir politique aveugle et veule qui croit garantir la sacro-sainte paix en donnant des armes à l'ennemi. Ces symboles sont-ils devenus obsolètes aujourd'hui ? Ce n'est pas certain.

L'armée française du XXI^e siècle sait-elle s'adapter à l'ennemi ? Il n'est pas impertinent de constater que les efforts actuels des états-majors tendent surtout à développer la haute technologie. Nos armes sont impressionnantes : char Leclerc, Rafale, sous-marins et porte-avion nucléaires, sans parler des drones, satellites et autres subtilités informatiques destinées à apporter le renseignement ou à contrôler avec précision une zone de combats. Il n'est pas non plus impertinent d'observer que ces merveilles technologiques sont absolument inadaptées pour contrer un ennemi intérieur qui mène son combat en louant des camions civils ou en achetant des couteaux au supermarché du coin. Le

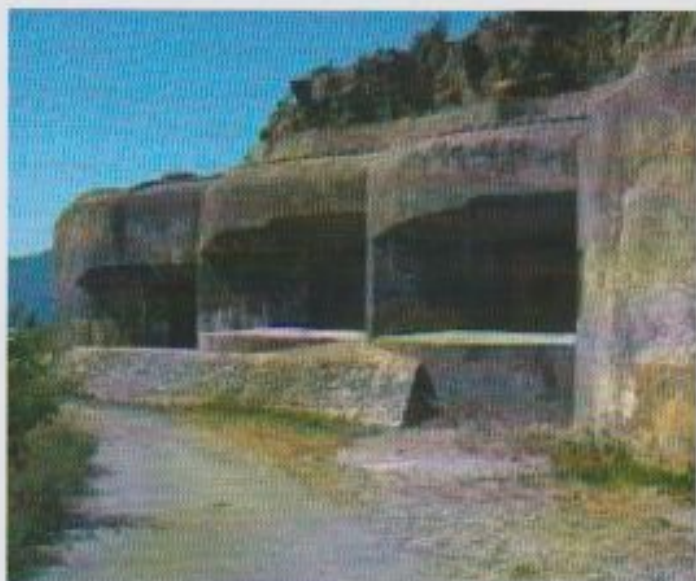
plus grave est que la haute technologie déstabilise en permanence un budget évidemment limité et qu'on persiste à lui donner la priorité en négligeant le facteur purement humain : le recrutement et la formation de soldats. Pourtant, la dernière guerre menée par Israël au Liban constitue la preuve irréfutable de l'inutilité des armements les plus sophistiqués contre un ennemi décidé qui ne possède que des armes individuelles (nous passerons sous silence les échecs indochinois et afghans pour ne pas trop peiner les scientifiques). Ce sont toujours les hommes qui gagnent les guerres, jamais les armes, à l'exception peut-être de l'arme nucléaire dont l'utilisation aujourd'hui devient peu crédible avec un dogme dominant qui interdit toute légitime défense avec des armes conventionnelles. Il n'est donc pas impertinent de rappeler à nos grands chefs que, chaque fois qu'ils décident d'investir dans la science en supprimant parallèlement quelques bataillons, ils reconstruisent peut-être quelques casemates de la ligne Maginot qui ne serviront à rien. Il ne s'agit pas ici de dénoncer qui que ce soit : les choix stratégiques et tactiques sont complexes, mais ce n'est pas une raison pour renoncer à engager une réflexion. Sommes-nous à l'abri d'un nouveau Munich ? Il est permis d'en douter. Nos pouvoirs politiques de droite et de gauche veulent obstinément ignorer l'agression dont notre pays est victime, sous le prétexte du respect des droits

de l'homme et de pacifisme internationaliste ; mieux encore, ils n'hésitent jamais à collaborer avec des Etats dont la seule justification est de répandre la doctrine salafiste dans le monde entier sous des prétextes économiques et à stigmatiser d'autres Etats qui, comme l'Égypte, osent mener une véritable guerre contre l'ennemi commun. La désinformation est à son comble lorsqu'on insiste pour qualifier les révoltes arabes, notamment en Syrie, de « guerres de libération » alors qu'il s'agit de guerres de religion qui visent à établir des théocraties moyenâgeuses. On pourra sur ce point apporter une contestation en rappelant la véritable guerre menée par notre armée au Sahel ainsi que les bombardements opérés en Irak et en Syrie ; mais qui pourra expliquer que le même ennemi se transforme en simple délinquant de droit commun lorsqu'il opère sur le sol national ? Comment expliquer que le combattant ennemi d'Afrique ou du Moyen-Orient puisse miraculeusement devenir un réfugié politique lorsqu'il aborde nos côtes ? Et puis il y a le refus obstiné de considérer l'évidence : après un demi siècle d'immigration musulmane en Europe et l'échec patent de son intégration, on persiste à nous assurer que tout va s'arranger en consentant quelques reniements, en fermant les yeux à propos ; déjà, en 1938, les dirigeants français et anglais ont assuré que le sacrifice de la Tchécoslovaquie allait transformer le chancelier Hitler et ses amis en démocrates pacifistes... (photo accords de Munich)

Heureusement, il reste encore pour nous militaires quelques symboles positifs de courage désintéressé et de sacrifice glorieux : Camerone, Sidi Brahim, Verdun et tant d'autres légués par nos anciens. Saurons-nous nous montrer à la

hauteur de leur héroïsme lorsque le jour viendra ? C'est toute la question.

Le symbole ne fait qu'évoquer et n'est jamais garant de volonté. Pour entretenir un esprit de défense, il faut en plus une information qui expose les faits d'armes, qui exalte les héros qui se distinguent ou au moins qui rende compte de la vérité de l'engagement martial. A la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, les journaux commentaient abondamment les combats menés par l'armée française en Afrique et en Orient ; plus tard, ma génération a été nourrie avec les guerres d'Indochine et d'Algérie et les échecs ou les reniements politiques n'entachaient pas l'éclat des soldats. Aujourd'hui, les combats menés en Afghanistan et au Sahel font l'objet d'un silence radio impressionnant ; tout au plus sommes-nous informés discrètement de nos pertes et autorisés à visionner quelques images neutres d'avions qui décollent ou de soldats qui attendent. Les engagements ne sont jamais décrits et les pertes subies par l'ennemi relèvent du secret défense absolu, comme si l'on devait en avoir honte. Bref, la réalité de la guerre est formellement proscrite et le bon peuple est prié de rêver sur les clowns du showbiz et de la télé-réalité.



Patrick Sébastien a remplacé le commandant Rivière et Coluche est notre nouveau Marcel Bigeard. Comment voulez-vous qu'on puisse se reconnaître dans ce monde étrange ? Heureusement que nos ennemis, eux, n'ont pas perdu le nord ; c'est peut-être grâce à eux que

nous reviendrons un jour dans la vraie vie, celle qui se gagne en luttant ; c'est une occasion de plus pour rappeler une évidence militaire inscrite dans les symboles : il ne faut jamais mépriser l'ennemi.



PANTALONS ROUGES

Par le général (2S) Jean THEVENY

Le centenaire de la Grande Guerre nous permet d'ouïr pratiquement chaque jour un déluge de déclarations d'une grande stupidité qui ont pour seul mérite de prouver que les historiens professionnels ou amateurs ne comprennent rien à l'art martial et à l'armée. Parmi ces dernières, le fameux pantalon rouge de 1914 tient une place honorable qui mérite un petit commentaire.

Les réflexions sont toujours identiques : « comment a-t-on pu être assez stupide pour affubler nos soldats avec un uniforme aussi voyant ? ». Suivent généralement quelques opinions peu amènes qui accusent les militaires de haut grade d'imbécillité crasse ou de graves perversions qui impliqueraient la mise à mort programmée de la chair à canon. Mais que peut-on attendre d'autre de nos contemporains ? Il convient de noter qu'on n'entend aucune voix discordante et que nul ne consent d'efforts pour rétablir un peu de vérité ; j'ai tenté de le faire avec mes écrits, sans rencontrer beaucoup de succès.

En premier lieu, on pourrait observer qu'une ligne de soldats qui attaque ne peut passer inaperçue, même s'ils sont



vêtus avec des tenues camouflées adaptées au site. Mais cette affaire doit être considérée avec recul. Je classe grossièrement les armées en trois catégories successives : d'abord avant la poudre, ensuite munies d'armes à feu peu adaptées, enfin munies d'armes réellement létales. Pour faire simple, disons que les fusils et les canons des soldats des rois, de la première république et du premier empire étaient non fiables, absolument imprécis et peu efficaces. Le temps de chargement pour un seul coup était long et on estime qu'un coup sur dix ne partait pas (avec la pluie, il n'était plus question de tirer), en cas de bon fonctionnement, la poudre ne conférait pas une puissance suffisante (surtout dosée à l'estime par

chaque utilisateur) et la balle inférieure au diamètre d'un canon non rayé était projetée au hasard sur une distance courte (les larges manteaux portés par les troupiers constituaient alors un pare-balle efficace). Certes, une balle tirée à vingt mètre pouvait tuer et un boulet tiré à ras du sol dans une colonne d'attaque provoquait une véritable boucherie, mais cet exploit exigeait une grande habileté et demeure rare.

L'armement peu efficace a généré une tactique spécifique qui a longtemps déterminé une éthique militaire. La seule force de frappe disponible pour détruire une troupe ennemie était constituée par les hommes, cavaliers et fantassins. Les escadrons déferlaient sur les rangs ennemis et les bataillons, en colonnes ou en lignes, se ruaient sur les unités ou sur les fortifications ; l'arme létale était alors le sabre et la baïonnette. Le soldat (officiers compris) était par conséquent l'homme capable de faire face sans broncher à des tirs et, sur ordre, à marcher au feu et à en découdre à l'arme blanche. Cette caractéristique spécifique, conférait à ce trompe-la-mort un esprit de corps soudé et une grande admiration du public, en particulier des dames qui en pinçaient fort pour l'uniforme.

Bien loin de se cacher, le soldat tenait avant tout à être reconnu sur le champ de bataille par son uniforme spécifique orné de brillantes couleurs. Même les volontaires de l'an II, équipés au mieux de capotes bleues un peu ternes, arboraient des insignes, des fanions et des drapeaux difficiles à confondre avec la nature. Le plus bel exemple est donné par Joachim Murat, réputé pour ses tenues excentriques et emplumées qui auraient eu beaucoup de succès au Moulin Rouge ; il ne les portait pas par goût de la provocation mais seulement pour



être reconnu par ses cavaliers et par l'ennemi, prouvant ainsi en permanence qu'il ne craignait personne et méprisait la peur. Rappelons à cette occasion qu'à l'époque, le général courrait autant de dangers que le troupier et que nombre d'entre eux sont tombés au champ d'honneur, favorisant ainsi un avancement rapide.

Et puis, voilà qu'au milieu du XIX^e siècle, le progrès scientifique et technologique améliore considérablement la fiabilité, l'efficacité et la puissance de l'armement collectif et individuel. Avec les barillettes, les cartouches manufacturées, les produits explosifs, les canons rayés chargés par la culasse, les dispositifs d'approvisionnement automatiques, les charges de cavalerie et les assauts de l'infanterie se transforment en suicide collectif. Il convient alors de considérer deux phénomènes parallèles.

D'une part, ce progrès constitue une véritable révolution pour l'armée qui basait son existence et son honneur sur le déficit permanent. Les grognards de Napoléon auraient refusé de s'enfermer dans des tranchées. Il est vrai que longtemps encore, l'état d'esprit militaire a

Leçon d'histoire

voulu ignorer la nouvelle donne pour s'en tenir aux tactiques anciennes, gage d'honneur et justification suprême. Lors de la guerre de sécession américaine puis lors de la guerre de 1870-71, tous les camps ont pratiqué la charge en terrain découvert, augmentant considérablement les pertes. Il en allait de même en 1914, et les pantalons rouges de la bataille de la Marne constituent un des derniers sursauts de l'ancienne armée ; on doit observer à cet égard que les soldats du Kaiser ont combattu de façon identique.

Il convient néanmoins de ne pas ignorer un point important. Bien que beaucoup plus efficaces, les armes de 1870 et de 1914 ne permettent pas de vaincre avec les seuls tirs. Pas d'avions pour bombarder une position, pas de chars manoeuvrables pour tirer à vue du gros calibre durant la progression, et même les nombreux canons ne parvenaient pas à entamer des défenses bien construites. Puisque les conquérants devaient conquérir et les défenseurs leur interdire, il ne restait, en 1914-18 comme avant, que les moyens humains pour prendre les tranchées et progresser sous un feu qui, cette fois, était trop meurtrier pour les

hommes. Un des premiers officiers qui a adapté la tactique aux nouveaux armements fut le général Pétain, à Verdun. Cette initiative lui valut la haine des « responsables » politiques et la considération des soldats ; sa fin de carrière malheureuse acheva définitivement une réputation initialement méritée.

La Grande Guerre constitue un tournant irréversible pour les armées et les progrès technologiques incessants vont impliquer une évolution rapide qui se détachera résolument des anciennes tactiques martiales. Aujourd'hui, le général ne charge plus que des fichiers dans ses ordinateurs et ne commande plus qu'à ses moyens de communication, accaparé par la logistique et la pression médiatique. Les soldats doivent se noyer dans le paysage en ne se découvrant qu'au moment propice et l'univers est sillonné par les satellites, les avions perfectionnés, les missiles et les drones. L'opinion publique qui refuse la mort, impose le remplacement des hommes par des machines qui se moquent de l'honneur militaire comme de leur première soudeuse. Avons-nous réellement progressé ? L'avenir le dira.



NOMINATION

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du Premier ministre :

– M^{me} **Claire LANDAIS**, conseillère d'État, est nommée **secrétaire générale de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)**, à compter du 5 mars 2018, en remplacement de M. Louis GAUTIER, qui sera appelé à d'autres fonctions.

HOMMAGE AUX SOLDATS DU 1^{er} RÉGIMENT DE SPAHIS MORTS POUR LA FRANCE AU MALI

Sources : Groupement de l'Hérault

Deux soldats français ont été tués au Mali le mercredi 21 février 2018 dans l'explosion d'une mine artisanale au passage de leur véhicule blindé, a annoncé l'Élysée dans un communiqué, confirmant de précédentes informations de source militaire. Le Colonel François-Xavier Héon, chef de corps des spahis, se trouvait également dans le véhicule et a été blessé.



*Sergent-chef Emilien Mougin
1^{er} Régiment de Spahis - Mort au Mali
(Opération Barkhane), le 21 février 2018*



*Brigadier-chef Thimothé Dernoncourt
1^{er} Régiment de Spahis - Mort au Mali
(Opération Barkhane), le 21 février 2018*

Vendredi 23 février, une cérémonie organisée devant le monument aux morts de toutes les guerres à Montpellier a rendu hommage à ces soldats. Cette fois, toutes les autorités étaient présentes, Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, Philippe Saurel, président de la métropole de Montpellier, Patricia Miralès député, le DMD, le ComGend, le SIRFA, l'ONAC, les associations patriotiques et 21 portedrapeaux dont celui du CEACH. La cérémonie, sobre comme à l'accoutumée, a été d'autant plus chargée d'émotion que le détachement Sentinelle actuellement déployé sur Montpellier appartient au 1^{er} Régiment de Spahis. Tout naturellement un piquet d'honneur en tenue de combat et tous les soldats, non en service,

étaient là très marqués par la disparition de leurs camarades. Ils ont chanté le chant de tradition du régiment «C'est nous les Africains...». Le lieutenant commandant le détachement Sentinelle a rapporté au micro les circonstances de leur mort et leur carrière. A ce moment là, dans le public, nul ne savait officiellement que le troisième soldat blessé était le chef de corps car l'AML touchée était l'AML de commandement.

Le sergent chef Emilien Mougin, promu adjudant, 31 ans, était natif de Gap (Hautes Alpes). Il servait la France depuis 13 ans. Il s'était engagé dans l'armée en décembre 2004.

Il rejoint de régiment de Spahis de Valence en 2013 où il obtient aussitôt le brevet

Hommage aux Spahis

de moniteur commando. Il sert en Côte d'Ivoire, puis en Centrafrique, assurant la protection rapprochée du général commandant la force Sangaris. Depuis début 2018, il était engagé pour quatre mois dans la zone de Kidal, classée comme l'une des plus dangereuses de l'opération Barkhane. Le Sergent-chef Emilien Mougin était pacsé et père de deux enfants.

Le brigadier-chef Timothé Dernoncourt, promu maréchal-des-logis, était né le 1er septembre 1985 en Colombie. Il avait accompli la totalité de sa carrière au 1er régiment de Spahis à Valence. Il totalisait 14 ans d'états de service dans l'armée.

Pilote d'engin blindé, il est d'abord affecté au Sénégal pour une première mission de courte durée en 2006, puis à Djibouti en 2008 et en 2009. Il y fait preuve de sang-froid et d'une grande maîtrise technique, disent ses supérieurs. Entre 2015 et 2016, il effectue des missions en République Centrafricaine, comme conducteur d'engins blindés dans le cadre de l'opération Sangaris. Il reçoit de nombreuses lettres de félicitations lors de ses missions. Il était notamment décoré de la Croix du combattant et de la médaille de la Défense Nationale. Agé de 32 ans, le brigadier chef Timothé Dernoncourt était célibataire.



Engagé depuis le début de l'année dans le groupement tactique au Mali. C'est lui qui pilotait le blindé qui a explosé sur une mine artisanale.

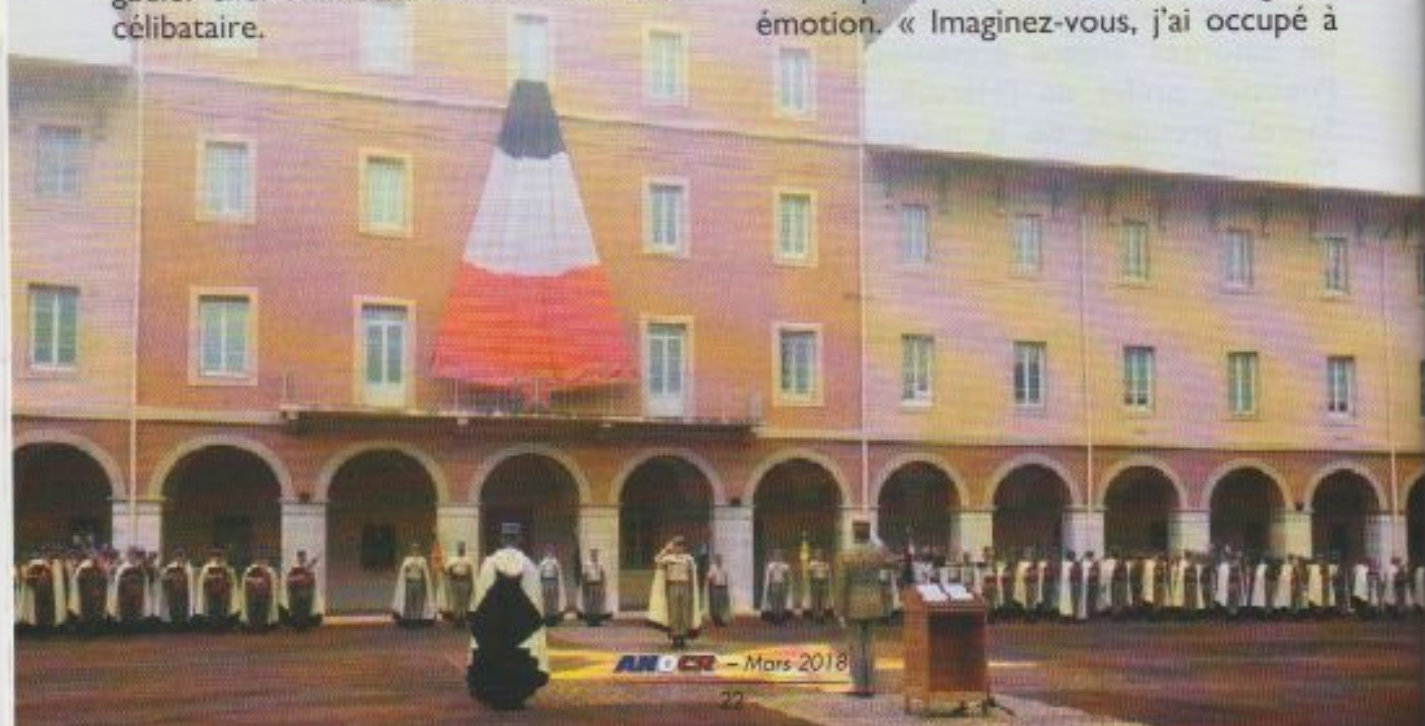
Le colonel François-Xavier Heon, chef de corps du 1er Régiment de Spahis était aussi à bord de l'engin et il est lui-même blessé.

Il a pris ses fonctions en juin dernier à la tête du régiment.

La cérémonie a eu lieu sur la place d'armes du régiment.

Le colonel François-Xavier Heon salue son prédécesseur le colonel Maxime Don Tran.

Le colonel François-Xavier Heon n'est pas nouveau au sein du régiment de Spahis. Il y a servi, il y a 20 ans, entre 1997 et 2004. Durant cette période, il a été chef de peloton, officier adjoint puis capitaine commandant un escadron de combat. Ce retour pour lui est forcément chargé en émotion. « Imaginez-vous, j'ai occupé à



peu près toutes les places des gens que vous avez vus sur la place d'armes lors de la cérémonie et puis maintenant, je m'y retrouve au centre, c'est quelque chose d'extraordinaire ».

Au cours de sa carrière dans l'armée de terre, le colonel François-Xavier Heon a participé à des opérations extérieures comme le Kosovo ou encore l'Afghanistan. Il sort actuellement d'une affectation

de quatre ans à Paris, avec l'envie de retrouver les valeurs des Spahis.

« Un régiment c'est un ensemble d'hommes et de femmes, et c'est vraiment la dimension la plus importante du commandement. En y revenant, je retrouve des gens que j'ai connus. Et puis quand on y sert, on a l'habitude de dire que c'est le plus beau régiment de France ! Mais là, on est un petit peu partisan quand on le dit ».



La biathlète tricolore Anaïs Bescond a dédié sa breloque en bronze acquise avec le relais féminin jeudi à l'entourage des deux militaires français morts mercredi au Mali. Déjà troisième sur la poursuite et en or sur le relais, elle a évoqué spontanément le sujet au micro de France Télévisions

« Aujourd'hui, j'ai une grosse pensée pour mes collègues militaires qui sont déployés partout dans le monde et pour le drame survenu (au Mali). J'ai envie de dédier cette

médaille à leur famille et à leurs proches. Ici, on fait notre guerre amicale, on représente des valeurs fraternelles. Quand on réussit des performances comme ça, il faut aussi relativiser les choses. »



MARA : ÊTRE OU NE PAS ÊTRE... UN PARRAIN ?

L'action parrainage vise à permettre à des militaires ayant quitté le service actif et disponibles (parrains et marraines) de **donner « un coup de pouce »** dans leurs démarches, à des militaires en transition professionnelle (filles et filles).

I. DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le parrainage peut être considéré comme une sorte de « coaching », reposant sur un **acte de solidarité** et symbolisé par le **bénévolat** d'une part, et la **transmission** d'une ou plusieurs expériences de l'autre.

a. L'intérêt d'un tel engagement solidaire

- Pourquoi être parrain ? Il s'agit essentiellement de donner du sens à sa retraite, de continuer à être utile en pratiquant cette forme de bénévolat et de faire profiter à d'autres de son propre retour d'expériences ; pour les autres, encore actifs dans le secteur privé, il s'agit aussi d'apporter leur perception personnelle sur l'emploi tenu,

les nouvelles relations sociales, l'environnement particulier du monde de l'entreprise, les démarches administratives et commerciales... En bref, aider à passer le « sas » parfois délicat de la reconversion, grâce à un éclairage individualisé et réaliste, et continuer ainsi à faire preuve de cette fraternité d'armes qui nous est familière !

- Qui peut être parrain ? Tout le monde peut s'engager dans cette noble et exaltante mission et participer à des actions solidaires : c'est bien sûr en fonction de ses disponibilités, de ses expériences et de sa volonté qu'un adhérent se portera volontaire.

b. Le rôle du parrain

Élément essentiel du binôme de parrainage le parrain peut jouer, en fonction de sa propre expérience et de ses réseaux, un triple rôle :

- de **réfèrent**, d'un métier, d'une fonction, d'un type d'entreprise, d'un secteur d'activités, d'une branche professionnelle ou plus simplement d'une commune, futur lieu de repli...
- d'**accompagnement**, plus ou moins long en fonction des besoins et des attentes du filleul, et des compétences et des disponibilités du parrain...
- de **médiation**, entre les filleuls et les premiers contacts réseau (entretiens de présentation et d'évaluation du projet), avec des employeurs ou encore avec des partenaires

locaux (conseillers Défense Mobilité, représentants des chambres consulaires, associations, partenaires sociaux, autres logeurs et organismes fonctionnels...).

En fait, l'action de parrainage s'applique essentiellement dans les créneaux en amont et en aval des actions spécifiques de Défense Mobilité, pour **faciliter la réflexion**, le plus tôt possible avant une prise de décision, ou **apporter une densité d'informations locales utiles** pour la mise en œuvre du projet in situ.

2. LE DÉROULEMENT DE L'ACTION

Le parrainage doit rester une simple **aide**, que ce soit pour la recherche d'emploi, la structuration de la démarche de recherche d'emploi ou l'installation sur la commune souhaitée. L'action ne vise pas une mise à l'emploi « directe », mais offre l'opportunité de bénéficier d'un regard amical mais critique sur les démarches entreprises, ou à entreprendre, pour trouver un emploi et/ou s'installer sur le lieu de repli souhaité par le militaire et sa famille.

a) Les activités possibles d'un parrain¹

Cette liste est indicative, perfectible mais elle donne un **premier cadre d'action** au parrain. Elle n'est en aucun cas contraignante et doit être adaptée à la situation du filleul et aux possibilités du parrain.

Axes	Activités
Prise de contact – aide à la réflexion (soutien et écoute du filleul, confiance en soi...)	- Identification de l'ébauche de projet du filleul, de ses qualités, compétences et motivations (à valoriser si besoin) - Analyse des difficultés, contraintes et limites (niveau d'avancement, échecs antérieurs ? Points à améliorer ?) - Mise en contact réseau (camarades reconvertis, acteurs socio-économiques, professionnels...).

(1) En fonction des capacités et de l'expérience du parrain.

Axes	Activités
Valorisation du projet / Structuration de la démarche de recherche d'emploi <i>(se lancer dans une démarche active et progressive)</i>	- Aide à la finalisation du projet professionnel du filleul (témoignages sur les métiers, fonctions, entreprises, autres) - Infos-conseils sur démarches (de recherches d'emploi / missions ; création d'entreprises...) - Etablissement de répertoires d'adresses (contacts réseaux, entreprises, partenaires socio-économiques, conseillers prof...) - Suivi du planning d'actions (visites d'entreprises, entretiens réseaux, prises de contacts...) - Besoins de formations complémentaires...
Aide technique à la recherche d'emplois / missions	- Aide à la rédaction de CV et lettres de motivation - Aide à l'élaboration d'argumentaire personnalisé (le pitch de présentation du projet...) - Simulations d'entretiens (RZO/embauche) - Informations diverses (les contrats de travail, les codes et les règles sociales en entreprise, tenues et comportements...).
Aide à la recherche d'offres/mise en relation filleul entreprises	- Exploitation du réseau personnel (réseau caché) - Aide à la sélection de petites annonces et à l'envoi de candidatures - Relance téléphonique / mail - Accompagnement du filleul lors de premiers entretiens (éventuel) - Appui à la candidature (éventuel)

b) Le déroulé d'une action de parrainage

Le parrain doit avoir un minimum d'informations sur le filleul avant la première prise de contact : l'entretien est beaucoup plus productif et on gagne du temps en allant directement à l'essentiel (possibilité d'utiliser la fiche d'évaluation initiale – voir site Mara espace parrainage).

• La prise de contact : le premier entretien

Le premier contact est une étape clé, parfois difficile à appréhender, qui est déterminante pour la suite du parcours ! Autant bien se préparer...

Lors de cette première rencontre, le parrain ou la marraine doit **définir** avec son filleul le **cadre d'action** du binôme, notamment afin de lever le décalage qui pourrait exister entre les attentes du filleul et les possibilités d'accompagnement du parrain. Il faut aussi inviter le filleul à exprimer son projet, ses

atouts, ses points de progrès, ses premiers contacts avec le monde de l'entreprise (sessions reconversion déjà faites, visites d'entreprise, environnement familial...) ; puis, on pourra définir les premières étapes qui permettront d'atteindre les objectifs du filleul.

Evitez, lors de la première séance, d'utiliser votre carnet d'adresses. Prenez d'abord le temps de connaître votre interlocuteur et ses besoins avant de rentrer dans une phase plus opérationnelle de mise en œuvre du projet ou de recherche d'emploi.

Selon la méthode utilisée, la prise de contact différera : parfois, le parrain et le filleul auront besoin de plus de temps disponible si la mise en relation s'est faite à distance (via mail ou par téléphone). Dans d'autres cas, la prise de contact et la mise en relation seront confondues, comme par exemple dans le cas de rencontres lors de forums emploi préparés par Défense Mobilité ou de « speed-dating » organisés par une association partenaire (cas d'Implic'Action).

Cette première rencontre peut être organisée par et avec le groupement de l'ANOCR (réfèrent et/ou président) afin d'en faciliter la préparation et d'appuyer le parrain dans son action.

Les autres rencontres

Le rythme des rencontres et les contenus abordés dépendent des besoins de votre filleul.

Il s'agira à chaque rencontre de faire le point sur les avancées du filleul dans la mise en œuvre de son projet, ses enquêtes terrain, ses entretiens réseau ou sa recherche d'emploi, de l'aider à surmonter les difficultés qu'il a pu rencontrer et de décider ensemble des démarches suivantes à réaliser. Le parrain pourra utiliser une fiche de suivi des rencontres pour s'assurer de l'implication et de la « responsabilisation » du filleul ou utiliser d'autres fiches outils visant à faciliter le retour d'expériences des actions entreprises par le filleul (voir sur le site Mara). Ces documents sont à remplir à l'issue de chaque rencontre, en fonction des besoins. La fiche de suivi quant à elle est un outil de synthèse de l'entretien qui vient de se dérouler, mais également une « fiche action », fixant les réalisations à entreprendre jusqu'au prochain rendez-vous.

Tous ces documents sont évolutifs et restent perfectibles : les retours d'expérience et les propositions des parrains et des filleuls seront utiles pour les optimiser...

3. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Vous avez de la disponibilité, de l'expérience et vous souhaitez en faire profiter nos jeunes camarades en participant à une action parrainage... Parlez-en à votre réfèrent reconversion ou à votre président de groupement. Ils appuieront votre démarche au plan local, en coopération avec les autres volontaires, ou, en cas d'impossibilité, ils relayeront votre demande de volontariat au réfèrent reconversion national, qui prendra

contact avec vous pour discuter de votre engagement et des conditions pratiques de votre future action, en lien avec les autres associations locales impliquées dans le processus.

Vous trouverez aussi sur le site Mara (<https://mara-anocr.com/>), dans l'espace « parrainage » toutes les informations utiles pour comprendre la mission et son environnement et vous aider à la préparer au mieux. Vous trouverez ainsi un guide complet sur le parrainage ainsi que plusieurs fiches outils (suivi, évaluation, enquête métiers, etc.) qui vous serviront dans votre mission. Un module de formation au tutorat vous est également proposé : bien qu'il ne s'agisse pas d'une véritable formation de parrain, cette formation de tutorat possède certains modules qui vous seront utiles pour faciliter les relations dans votre binôme parrain-filleul (exemple, le module « communiquer et transmettre »). N'hésitez pas à profiter de ces rappels !

L'engagement de parrainage suscite souvent un enthousiasme et des attentes fortes de la part des bénévoles. Mais, peuvent apparaître inévitablement quelques facteurs de découragement. Aussi est-il important de **bien se préparer en amont** et de se rappeler que **l'action de parrainage n'est qu'une simple aide bénévole** et qu'il n'y a aucune obligation de résultats !

QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR SUIVRE VOTRE FILLEUL

Des contacts réguliers

Entretiens réguliers (fréquence à définir en fonction du besoin et du degré d'autonomie du candidat).

Si les emplois du temps respectifs ne le permettent pas, les échanges peuvent se faire à distance (selon vos compétences, les outils de communication accessibles : téléphone, SMS, mails, Skype (www.skype.com/)).

Des contacts directs

Évitez d'avoir trop d'intermédiaires entre le parrain et le filleul. Le filleul doit pouvoir joindre directement son parrain et inversement (privilégiez la ligne directe et n° de tél. portable). Le parrain doit aussi s'assurer que son réseau professionnel connaisse l'identité du filleul et qu'il n'y ait pas de filtres qui pourraient les empêcher de communiquer.

Une « mémoire vivante »

Préparez-vous avant chaque entretien et prenez le temps de faire une mini-synthèse des échanges après. Il s'agit notamment de se demander si l'on a bien répondu aux besoins du filleul pour lui faire des propositions concrètes dans l'optique de la démarche et de la prochaine rencontre.

PLAN FAMILLE : FICHE COMMUNICATION

Conjoints : Accéder plus facilement à l'emploi

CIBLE COM : Conjoints et personnels des armées

Quoi ?

Défense Mobilité (DM) facilite votre retour à l'emploi dans les secteurs privé ou public ou si vous souhaitez créer votre entreprise

Pour qui ?

- 1) Vous êtes un(e) conjoint(e) d'un personnel du ministère des armées ou de la gendarmerie
- 2) Vous êtes marié(e), pacsé(e), en concubinage, en vie maritale, veuf/veuve, conjoint de militaire blessé(e) en opération, séparé(e) de votre conjoint(e) depuis moins de 3 ans ou bien votre conjoint(e) part à la retraite.

Comment ?

Défense mobilité vous propose les prestations suivantes :

- Informations et conseils personnalisés sur les métiers et opportunités professionnelles dans votre bassin d'emploi ;
- Acquisition de techniques de recherches d'emploi (rédaction de CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens de recrutement) ;
- Mise en relation avec un réseau de 7 000 entreprises partenaires de Défense Mobilité (job dating, participation aux forums emploi Défense mobilité)
- Un accès au job board de défense mobilité, site d'emploi réservé aux candidats militaires à la reconversion et aux conjoints ;
- Intervention auprès des administrations pour le rapprochement de conjoints fonctionnaires (hors Ministère des Armées) en cas de mutation du militaire.

La nouveauté dans le cadre du plan familles depuis le 1^{er} janvier 2018

En fonction du projet professionnel du candidat :

- Le **cofinancement de formations professionnelles longues** en complément de Pôle emploi ;

- Le **financement de formations courtes** (accès au catalogue de formations CEGOS) ;

- L'**accès aux prestations d'accompagnement de la mission reconversion des officiers (MRO)**, pour les conjoints ayant cotisé à une caisse cadres et/ou détenteurs d'un niveau BAC +3 habitant en région Parisienne (forums emploi dédiés notamment) ;

- Le **remboursement de cycles d'enseignements** (jusqu' à 3 000 €) ;

- Le **financement d'une démarche de validation des acquis de l'expérience VAE** (jusqu' à 3 000 €).

Ces aides à la formation seront accordées une fois par mutation ou tous les 5 ans.

Budget :

Ces mesures sont financées et mis en œuvre par Défense mobilité

Contact :

Contactez votre conseiller défense mobilité

Votre conseiller Défense mobilité vous propose :

- Un suivi individualisé, personnalisé et régulier ;
- Une offre de service combinant les avantages et les prestations de Pôle emploi et de Défense mobilité ;
- Un accompagnement complet et cohérent allant de l'orientation jusqu'à la mise en relation avec des employeurs pour un retour à l'emploi réussi.

Pour information, 80 % des conjoints accompagnés par DM retrouvent un emploi (statistiques 2016 et 2017).

Pour tout savoir sur l'offre destinée aux conjoints :

Site internet : <https://www.defense-mobilite.fr/conjoint-de-militaire>

Téléphone (numéro vert) : 0 800 64 50 85

Les Brèves

Par le colonel (ER) Michel BRUNET



Brèves Santé

■ HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES SENIOR : CHOISIR UN ÉTABLISSEMENT ADAPTÉ À VOS BESOINS ?

Publié le 31 janvier 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'Institut national de la consommation (INC) fait le point dans une fiche pratique et vous informe sur les établissements à choisir en fonction de différents critères (état de santé, situation familiale, situation géographique, revenus).

L'INC détaille les différentes structures et vous guide dans vos choix :

Les hébergements destinés aux seniors autonomes

- Les hébergements temporaires ;
- Les résidences autonomie (ex-logement-foyer) ;
- Les résidences-services ;
- Les maisons d'accueil rurales pour personne âgée (Marpa) ;
- L'habitat regroupé ;
- Les logements intergénérationnels ;
- Les coopératives d'habitants ;
- Les Unités Cognito-Comportementales (UCC).

Les hébergements destinés aux seniors dépendants

- Le calcul de la dépendance ;
- Privé ou public ?
- Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Les hébergements destinés aux seniors très dépendants

- Les unités de soins de longue durée (USLD) ;

- Les unités d'hébergement renforcé (UHR).

Et aussi

- Hébergement des personnes âgées
- Résidences autonomie pour les personnes âgées : quelles prestations, quel coût ?

Pour en savoir plus

• Pour en savoir plus

- Senior : choisir un établissement adapté à ses besoins : <https://www.inc-conso.fr/content/senior-choisir-un-etablissement-adapte-ses-besoins>

Institut national de la consommation (INC)

- Choisir un hébergement : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/choisir-un-hebergement>

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

■ LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2018

Nouveautés 2018 avec le budget de la Sécurité sociale

Publié le 3 janvier 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Extrait des mesures prévues par la LFSS 2018 touchant le secteur de la santé mais aussi des familles, des salariés ou des retraités.

Santé

- Amélioration de la couverture vaccinale avec désormais 11 vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 (ajout des vaccins contre la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, les infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b, le méningocoque de sérotype C, les infections invasives à pneumocoque et le virus de l'hépatite B).

- Remboursement à 100 % d'une consultation unique de prévention des cancers du

sein et du col de l'utérus pour les femmes de 25 ans.

- Augmentation du forfait journalier hospitalier qui passe à 20 €.
- Développement de la télémédecine.
- Remise d'un rapport avant le 31 mars 2018 sur le calendrier de mise en œuvre opérationnelle du tiers payant intégral (**dispense d'avance de frais par les patients**) et sur les prérequis techniques à cette mise en œuvre.
- Report au 1^{er} janvier 2019 du plafonnement des tarifs des soins dentaires.
- Evolution à la hausse du prix du paquet de cigarettes afin d'aboutir à un paquet à 10 € en 2020.

Familles

- Majoration de 30 % du montant du complément de libre choix du mode de garde pour les familles monoparentales sur les gardes d'enfants réalisées à compter du 1^{er} octobre 2018.
- Revalorisation de l'allocation de soutien familial mais aussi du montant majoré du complément familial.
- Alignement à partir du 1^{er} avril 2018 des conditions de ressources et des montants de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et du complément familial.

Salariés et retraités

- Suppression pour les salariés du privé des cotisations salariales d'assurance maladie au 1^{er} janvier 2018 et suppression d'ici le 1^{er} octobre 2018 des cotisations salariales d'assurance chômage.
- **Hausse de 1,7 point de la contribution sociale généralisée (CSG) s'appliquant notamment aux revenus d'activité et à certaines pensions de retraite.**
- Amélioration de l'indemnisation des victimes de maladies professionnelles déclarées à partir du 1^{er} juillet 2018.
- Augmentation de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) d'ici 2020.

- **Report au 1^{er} janvier 2019 de la date de revalorisation annuelle des pensions de retraite.**

Textes de référence

- [Loi du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018](#)

Pour en savoir plus

- [Panorama des lois](#)

MAL DE DOS: MÉDICAMENTS DÉREMBOURSÉS À COMPTER DU 2/1/2018

Les médicaments à base de thiocolchicoside sous forme de comprimés ou de gélules Coltramyl, Miorel, Myoplege dispensés pour le mal de dos ne seront plus remboursés a/c du 2 janvier 2018

Brèves Financières et juridiques

IMPÔTS

TAXE D'HABITATION : VÉRIFIEZ SI ELLE BAISSÉ POUR VOUS ET AJUSTEZ VOS MENSUALITÉS

Publié le 18 janvier 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La taxe d'habitation est entrée en vigueur en 2018. Vous pouvez d'ores et déjà vérifier si vous bénéficiez d'une baisse et modifier vos mensualités sans attendre !

Pour cela, effectuez dans un premier temps une simulation de votre situation en utilisant le [simulateur sur la réforme de la taxe d'habitation](#) proposé par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP).

Vous pouvez ensuite, depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone, enregistrer la modification du montant de vos mensualités. Les modifications apportées jusqu'au 30 janvier 2018 prendront effet à partir du mois de février 2018.

Informations pratiques

À noter

Les contribuables qui peuvent bénéficier de cette baisse programmée mais qui ne modifient pas leurs prélèvements mensuels verront leur situation régularisée automatiquement d'ici la fin de l'année 2018.

pour en savoir plus

• Impots.gouv.fr - *Ma taxe d'habitation est susceptible de diminuer et je souhaite ajuster le montant de mes mensualités*

Ministère chargé des finances

■ PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Publié le 22 novembre 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À partir du 1^{er} janvier 2019, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (paiement de l'impôt au moment où on touche ses revenus) sera effectif comme le confirme le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2017. Service-public.fr revient donc sur ce que devrait être le nouveau dispositif de perception de l'impôt sur le revenu à partir du 1^{er} janvier 2019.

Cette fiche sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu répond à toute une série de questions pratiques :

- de quoi s'agit-il ? Le prélèvement à la source consiste à faire payer l'impôt au moment où on touche ses revenus ;
- quel calendrier de mise en place ? Les contribuables recevront, durant l'été 2018 leur avis d'impôt portant mention du taux de prélèvement à la source avec l'échéancier des acomptes prélevés en 2019 puis ils auront leur premier prélèvement en janvier 2019 ;
- quelles modalités de prélèvement de l'impôt ? Pour les salariés, fonctionnaires ou retraités par exemple, l'impôt sera prélevé directement par l'employeur ou la caisse de retraite selon un taux de prélèvement calculé par l'administration fiscale.
- Les changements de situation de famille (mariage, pacs, naissance, adoption, accueil

d'un enfant mineur, décès, divorce ou encore rupture de pacs) devront être portés à la connaissance de l'administration fiscale dans les 60 jours afin de modifier le taux de prélèvement.

■ MAJORATION D'UNE DEMI-PART DE QUOTIENT FAMILIAL

Pour un contribuable vivant seul, et ayant auparavant élevé seul un enfant

Un parent vivant seul (célibataire, divorcé ou veuf), n'ayant plus aucun enfant à charge, peut bénéficier d'une majoration de quotient familial d'une demi-part (diminuant son impôt) si, antérieurement, il a élevé seul au moins un enfant.

Les conditions en ont été récemment rappelées et précisées par le Conseil d'État du 22 novembre 2017, n° 407217.

Il faut que le parent ait supporté seul la charge de l'enfant à titre exclusif ou principal, pendant au moins 5 années de la minorité au cours desquelles il vivait seul. Par ailleurs, sont considérés comme à charge les enfants mineurs ou infirmes, à condition qu'ils n'aient pas de revenus distincts.

■ MAJORATION D'UNE DEMI-PART DE QUOTIENT FAMILIAL POUR PENSION ANCIEN COMBATTANT

Rappel : Il faut que le bénéficiaire ait perçu cette pension pendant au moins un an avant son décès

Cette demi part est accordée de droit au conjoint survivant sous réserve qu'il ait 74 ans révolus au 1^{er} janvier de l'année de déclaration des impôts

■ PENSION ALIMENTAIRE VERSÉE À UN ENFANT MAJEUR

Situation 2018 et 2019

La pension alimentaire versée à un enfant majeur permet aux parents de bénéficier d'une déduction fiscale. Qu'en est-il avec la mise en place du prélèvement à la source en

2019 et l'année fiscale blanche en 2018 et quelles sont les particularités pour un enfant handicapé ?

2017 : Déduction maximale de 5795 € pour l'impôt sur le revenu

L'enfant majeur étant imposé à part, ses parents peuvent déduire leur revenus une pension limitée à 5 795 € pour la déclaration 2018. Si l'enfant est hébergé au domicile de ses parents, un forfait de 3 445 € peut être déduit sans justificatif. L'enfant, bénéficiaire, doit déclarer le montant perçu plafonné au montant déductible de ses parents.

Le sort des pensions versées en 2018 et en 2019

Les revenus perçus en 2018 ne seront pas imposés pour la mise en place du prélèvement à la source car les revenus de 2017 seront imposés en 2018 et les revenus 2019 en 2019.

Lors de l'année blanche en 2018, il est prévu que la déduction des pensions alimentaires sera prise en compte pour le calcul du taux du prélèvement applicable en 2019. Même procédure en 2019.

Imposition de l'enfant bénéficiaire en 2019

La pension alimentaire exclue du champ de la retenue à la source fera l'objet d'un acompte acquitté par le contribuable lui-même et qui sera prélevé par l'administration fiscale, mensuellement ou trimestriellement si l'enfant est imposable,

Par ailleurs, les personnes mariées ou pacées auront la possibilité de choisir un taux de prélèvement individualisé afin de ne tenir compte que des revenus de chacun.

■ DÉCÈS D'UN PROCHE : DES DÉMARCHES DIFFÉRENTES SELON VOTRE SITUATION

Publié le 18 janvier 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous faites face au décès d'un proche et vous vous posez des questions sur les démarches

à suivre (organisation des obsèques, papiers et procédures, succession...) ? Service-public vous propose un nouvel outil de personnalisation pour vous aider à faire les démarches indispensables en fonction de votre situation.

Lieu du décès, type de logement où résidait la personne avant de décéder ou encore situation professionnelle au moment du décès : avec la personnalisation qui vous permet de mieux faire face aux démarches à engager en cas du décès d'un proche, indiquez simplement et anonymement toutes les informations dont vous disposez afin d'obtenir des éléments plus précis concernant les démarches à effectuer en fonction de la situation du défunt.

À noter

Pour obtenir l'information la plus précise possible, nous vous conseillons de répondre à toutes les questions. Vous pouvez cependant ne répondre qu'à certaines d'entre elles si vous le désirez. Aucune question n'est obligatoire pour obtenir un résultat à votre recherche.

■ SIMPLIFICATION : DÉLIVRANCE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE EN CAS DE DIVORCE OU SÉPARATION

Publié le 27 décembre 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les motifs de délivrance d'un second livret de famille sont complétés et élargis par un arrêté du 14 décembre 2017, paru au *Journal officiel* du 16 décembre 2017.

Jusqu'à présent, il était possible de se faire délivrer un second livret de famille :

- en cas de perte, vol ou destruction ;
- en cas de changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes dont l'acte figure sur le livret ;
- en cas de divorce ou de séparation des titulaires.

Informations pratiques

Toutefois, dans ce dernier cas, il était exigé la présentation d'une décision judiciaire ou d'une convention homologuée.

L'arrêté du 14 décembre prend acte des nouvelles modalités de divorce par consentement mutuel en prévoyant dans ce cas la présentation de l'acte de divorce sous signature privée, contresigné par avocats et transmis à un notaire.

Ensuite et surtout, l'arrêté prévoit que la délivrance d'un second livret est possible « toutes les fois que le demandeur invoque un intérêt à disposer d'un livret de famille : mésentente entre les époux, séparation de fait (etc.) ». Un nouveau motif est par ailleurs ajouté tenant au cas de changement de prénom prononcé à la suite d'une décision de changement de la mention du sexe à l'état civil.

■ CRÉDIT D'IMPÔT D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES

Plus de domaines couverts

Le crédit d'impôt est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.

Le bénéfice du crédit d'impôt d'aide à la personne est désormais ouvert aux dépenses permettant l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap à partir de l'imposition 2018.

Les propriétaires, locataires ou occupant peuvent bénéficier, pour leur résidence principale, d'un **crédit d'impôt** égal à 25 % des dépenses liées à l'installation ou au remplacement d'équipement pour les personnes âgées ou handicapées.

Les nouveaux équipements éligibles au crédit d'impôt

Actuellement les équipements ouvrant droit au crédit d'impôt sont mis en place en permanence w-c surélevés ; sièges de douche muraux ; éviers et lavabos) et des installations de sécurité et d'accessibilité ; monte escaliers, mains courantes...

A partir de 2018, certains équipements tels que les bacs à douche extra-plats, portes de douche ou les dispositifs de fermeture,

d'ouverture ou systèmes de commande des installations électriques permettent pourront bénéficier également du crédit d'impôt.

Montant

Le montant des dépenses est limité à 5 000 € pour une personne ou 10 000 € pour un couple, majorés de 400 € par personne à charge. Ce plafond englobe les dépenses éligibles au crédit d'impôt effectuées sur une période de 5 années consécutives entre 2005 et 2020, au titre d'une même habitation.

Conditions éligibilité

- Être titulaire d'une carte mobilité inclusion. Pour les cartes délivrées avant juillet 2017 : carte de stationnement pour personnes handicapées ou carte « priorité pour personne handicapée ».
- Avoir droit à une pension militaire d'invalidité pour une invalidité de 40 % ou au-dessus.
- Être bénéficiaire d'une pension d'invalidité pour accident du travail de 40 % ou au-dessus.
- Disposer de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Application pour les logements achevés

- Au 31 décembre de l'année du paiement de la dépense.
- A la date d'acquisition du logement pour les travaux réalisés dans le neuf.
- A la date d'achèvement du logement pour ceux effectués dans un logement acquis en l'état d'achèvement.

■ SUCCESSION

Les sommes versées à un enfant majeur à titre de pension alimentaire n'ont pas à être rapportées à la succession.

Verser une pension alimentaire à un enfant, et payer son loyer pendant de longues années, n'est pas lui consentir une donation. Les sommes qui ont été versées n'ont donc pas à être rapportées à la succession du parent concerné.

Dans l'affaire qui a donné lieu à cette décision de la Cour de cassation, une mère avait versé une pension alimentaire à sa fille pendant 18 ans, et payé son loyer pendant la même période. Ce qui représentait, au total, près de 620 000 € (178 000 € pour les pensions alimentaires et 441 000 € pour les loyers), soit environ 35 000 € par an. À son décès, son fils, frère de la bénéficiaire, demandait que cette somme soit rapportée intégralement à la succession, car, selon lui, elle ne répondait pas aux critères de l'obligation alimentaire (état de besoin du créancier de cette obligation, incapacité de s'assumer financièrement, somme versée en proportion des besoins), mais correspondait à une donation. Le rapport permettant de vérifier que l'égalité entre les deux héritiers (frère et sœur), est respectée, et dans la négative, de fixer la somme reçue en trop à rembourser, ou à déduire de l'héritage.

La cour d'appel de Paris a rejeté sa demande : la mère a aidé financièrement sa fille (qui était divorcée et sans emploi), en lui payant son loyer et en lui versant une pension (800 € par mois), cette assistance représentant environ 10 % de ses revenus (un immeuble de rapport lui assurant 360 000 € de revenus annuels), sans atteinte à son capital. Elle a fait figurer les sommes versées dans ses déclarations fiscales, et a entendu respecter son obligation alimentaire envers sa fille. L'intention libérale n'étant pas établie, il ne s'agit donc pas d'une donation soumise au rapport. Cette analyse est confirmée par la Cour de cassation.

Cass. 1^{re} civ., 15 novembre 2017, n° 16-26395

Brèves Vie courante

■ NOTICE DE CONGÉ QUE LE PROPRIÉTAIRE DOIT FOURNIR AU LOCATAIRE EN CAS DE CONGÉ

Pour reprise ou pour vendre un logement, le bailleur propriétaire doit joindre une notice d'information au locataire sur ses obligations ainsi que sur les voies de recours et

d'indemnisation du locataire. Le contenu de ce document vient d'être publié.

■ CARTE D'IDENTITÉ : RENOUELEMENT

La validité de la carte d'identité délivrées aux personnes majeures est passée de dix à quinze ans en 2014. Depuis cette réforme, le Défenseur des droits a été saisi de nombreuses réclamations faisant apparaître que certaines administrations refusent le renouvellement des cartes d'identité avant l'expiration du délai de 15 ans. Les personnes concernées rencontrent des difficultés pour se rendre à l'étranger ou pendant leur déplacement. Or, les problèmes peuvent également intervenir en France avec des prestataires privés (établissements bancaires, services de location de voitures, concessionnaires automobiles...).

Afin de remédier à ces difficultés, le ministre de l'Intérieur a invité les préfetures à autoriser le renouvellement de ces cartes à la double condition que l'usager ne soit pas déjà titulaire d'un passeport valide et qu'il soit en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger dans un pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage.

■ FRANCE, PORTUGAL : LES PV AUTO FERONT L'OBJET D'UN SUIVI ENTRE ÉTATS

La France vient de signer un accord d'échange transfrontalier d'informations avec le Portugal. Les conducteurs qui commettent des infractions routières dans l'un de deux pays reçoivent désormais des amendes à payer.

Depuis le 1^{er} décembre 2017, les conducteurs portugais flashés par les radars français reçoivent un avis de contravention. Le document est rédigé dans leur langue (ou l'une des langues officielles de leur pays). Il en est de même pour les conducteurs français commettant des excès de vitesse ou des franchissements de ligne rouge au Portugal.

Conformément à la directive européenne 2015/413, les échanges d'informations

Informations pratiques

portent sur des infractions constatées par les radars automatiques ou par vidéo-verbalisation comme un excès de vitesse, la conduite sous l'emprise d'alcool ou de drogue, le non port de la ceinture de sécurité ou le franchissement d'un feu rouge. **En revanche, les infractions de stationnement ne sont pas concernées**

• **13 pays de l'Union européenne échangent également leurs informations avec la France**

Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Hongrie, Italie, Grand Duché du Luxembourg, Pays-Bas, la Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie. Un accord bilatéral spécifique le prévoit également avec la Suisse.

■ SNCF : REMBOURSEMENT DE RETARD

En cas de retard, vous pouvez faire une réclamation sur le site de la SNCF afin d'obtenir une compensation dès lors que votre TGV ou votre train Intercité a eu plus 30 minutes de retard. Cette compensation intitulée G30 est fixée en fonction de la durée du retard de votre train (de 25 % à 75 % du prix du billet).

Vous pouvez déposer votre **réclamation en ligne sur g30.sncf.com** ou faire votre demande par courrier postal (Service G30 SNCF - CS 69150 - 14949 CAEN Cedex 9) après avoir téléchargé et complété le **formulaire G30 de la SNCF**.

Les voyageurs dont le TGV ou le train Intercité a été annulé peuvent également demander le remboursement intégral de leur billet en remplissant en ligne le **formulaire de Garantie**

■ ALLOCATION DE VEUVAGE

La parution du précédent article consacré à cette allocation a suscité des demandes d'explication sur le droit à bénéfice

Les conditions d'attribution sont rappelées ci dessous

L'allocation de veuvage est une aide accordée lors du décès du conjoint.

Elle est versée au conjoint survivant âgé de moins de 55 ans au moment du décès.

Il ne s'agit pas d'une prestation vieillesse car l'allocation veuvage ne sera pas accordée au-delà du 55ème anniversaire du bénéficiaire.

L'allocation est soumise à conditions de ressources. **Elle a pour objectif d'assurer un minimum de ressources au conjoint survivant** dans l'attente d'une reprise d'activité ou d'une insertion sur le marché du travail.

Lorsqu'une personne se trouve en situation de veuvage et que celle-ci est âgée de plus de 55 ans, il est possible de demander **une pension de réversion**.

Conditions pour bénéficier de la pension veuvage en 2018

La principale condition pour prétendre à la pension veuvage est que **le couple devait avoir le statut de « conjoint »** avant le décès de l'un d'entre eux (**mariage ou PACS**).

En cas de concubinage ou de divorce par exemple, il n'est pas possible d'en bénéficier. Pour percevoir une pension de veuvage, le bénéficiaire (conjoint survivant) doit respecter d'autres conditions précises :

- Le conjoint survivant doit avoir moins de 55 ans.
- La résidence du bénéficiaire doit se situer en France, dans les Dom (ou Polynésie française), dans un autre pays de l'Union européenne ou ayant signé l'accord EEE (comme la Suisse par exemple).
- **Le bénéficiaire ne doit pas vivre en couple** : Que cela soit dans la cadre d'une vie maritale, d'un pacs ou d'un remariage.
- Les ressources du conjoint survivant ne doivent pas dépasser 759,43 euros en 2018 : les ressources des 3 mois précédant la demande sont prises en compte (soit 2 278,28 euros pour 3 mois).

Les conditions dans lesquelles est survenu le décès du conjoint ne rentrent en aucun cas en ligne de compte pour l'attribution de l'allocation veuvage.



COMMISSION DES DROITS

Note n° 1937 - le 07.02.2018

REFORME DEFINITIVE ET TITRE DE PENSION

Si un militaire est réformé définitivement et radié des cadres, à la suite d'une maladie ou d'un accident survenu durant ou en dehors du service qui le rend inapte à continuer à servir au sein des **forces armées et des formations rattachées**, il se voit attribuer un titre de pension décerné en application des dispositions de l'article L.6 du Code des pensions civiles et militaires de retraite.

Il s'agit alors d'une pension militaire de **retraite** qui atteste de son impossibilité de continuer à exercer ses fonctions, et **non d'une pension militaire d'invalidité**.

Cependant, sur ce titre de pension militaire de retraite il est mentionné : « certificat d'inscription de la pension militaire d'invalidité ».

Cette référence à une invalidité peut porter directement préjudice à ce militaire, en laissant croire qu'il s'agit d'une invalidité définitive, et lui nuire lors des démarches qu'il effectue pour une éventuelle reconversion. En effet, si ce militaire a été reconnu inapte à continuer à servir, en tant que tel, au sein des forces armées et des formations rattachées, il n'est pas évident qu'il ne puisse pas exercer une autre « profession ».

À l'occasion d'un recours devant le Conseil d'État (C.E. n° 408364 du 2 octobre 2017), la Haute Assemblée a considéré :

« Considérant 3 : (...) qu'il est par ailleurs loisible à tout bénéficiaire de solliciter du service des pensions la délivrance d'une attestation justifiant de sa qualité de pensionné de l'État **qui ne comporte pas la mention de la base légale et de la nature de la pension qui lui est concédée**, afin de la produire auprès de tout tiers intéressé, et qu'il appartient à l'administration de lui délivrer un tel document. (...) »

IMPORTANT : Désormais donc tout ancien militaire dont le titre de pension militaire de retraite sur lequel est mentionné « certificat d'inscription de la pension militaire d'invalidité », peut saisir le Service des retraites de l'État, pour que lui soit délivré une attestation certifiant **UNIQUEMENT** sa qualité de pensionné de l'État, sans mentionner les motifs pour lesquels la pension militaire de retraite a été attribuée.

Pour se renseigner :

- https://lannuaire.service-public.fr/gouvernement/service-a-competence-nationale_170198

Pour réclamer (par lettre) :

- Service des retraites de l'Etat
10 boulevard Gaston-Doumergue
44964 Nantes Cedex 9

Courriel

- pensions@dgfip.finances.gouv.fr

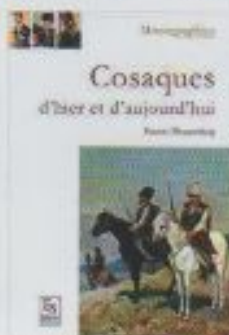
Ministère des armées :

- sdp.info-conseils.fct@intradef.gouv.fr

FÉDÉRATION NATIONALE ANDRÉ MAGINOT

24 bis boulevard Saint Germain 75005 Paris – 01 40 46 71 40 – fnam@maginot.asso.fr

Créée en 1888 – Reconnue d'utilité publique le 28/05/1933



COSAQUES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Par Francis MONCAUBEIG

Depuis le XIV^e siècle environ, aux limites méridionales et orientales de la Russie ancestrale, se sont regroupés, venant de divers horizons, des hommes libres appelés « Cosaques ». Leurs traditions de courage, d'honneur, d'indépendance, ainsi que leur réputation de cavaliers intrépides, attachés à la terre russe et à la religion orthodoxe, ont forgé au cours des siècles la légende épique de ces guerriers redoutables, une légende parfois entachée de révoltes célèbres, de pillages, d'actes cruels et d'exodes de toutes sortes. Les Cosaques ont été de tous les combats jusqu'à la seconde guerre mondiale. Après avoir failli disparaître sous Staline, de nombreux groupes cosaques ont réapparu et se sont consolidés à la fin du XX^e siècle, s'affirmant sur tout le territoire de la Russie sous l'œil bienveillant mais attentif du Kremlin. Qui sont ces hommes ? Où puisent-ils leurs racines ? Quelle est leur histoire ? Quelles sont les grandes figures de leur saga ? Cette étude, réédition revue et augmentée de « Sur les traces des Cosaques » (Anni, 2015), propose des réponses à toutes ces questions.

Francis MONCAUBEIG est colonel à la retraite de l'armée de terre. Il effectue comme attaché militaire un séjour à Moscou, un à Kiev et un dernier en Transcaucasie. Diplômé de l'INALCO.

Editions Sutton - 6 place Jean-Jaures - 37000 Tours
02 47 40 66 00 - sp@editions-sutton.com



ENTRE MES HOMMES ET MES CHEFS

Journal d'un lieutenant au Mali

Par Sébastien TENCHENI

Officier français sorti de l'EMIA (École Militaire Interarmes) en 2012, le LTN Tencheni choisit l'Escadron d'Éclairage et d'Investigation de la 2^e Brigade Blindée au sein du 12^e Régiment de Cuirassiers à Olivet (45) comme affectation en 2013 en tant que chef de peloton.

Déployé au Mali de mai à septembre 2014 avec

son peloton, ses hommes, au sein de son escadron, il nous livre au jour le jour son ressenti sur ce théâtre exigeant, ses réflexions sur ses hommes, sur son unité, sur l'institution militaire et sur son pays, la France, avec ses yeux de jeune lieutenant, fraîchement sorti d'école de formation.

Il nous parle également de ce pays dans lequel l'Armée française a brillamment repoussé une attaque islamiste, étonnant la communauté internationale par sa rapidité d'exécution et sa parfaite réussite de la mission. Elle cherche maintenant à stabiliser une vaste région, assurant ainsi la sécurité de tout le continent européen à elle seule dans cette zone désertique.

Après toujours eu l'intention d'être militaire, le LTN Tencheni, après de très belles années passées au Prytanée National Militaire de La Flèche, s'engage à l'ENSOA (École Nationale des Sous-Officiers d'Active) à Saint-Maixent-l'École en 2006. Choissant le 2^e Régiment de Hussards à sa sortie d'école, il y passera trois années en tant que maréchal des logs. Réussissant le concours pour l'EMIA en 2010, il s'y forme pendant deux ans pour servir lieutenant en 2012 et choisir l'Armée Blindée Cavalerie. De 2012 à 2013, il se forme à Saumur à l'École de Cavalerie en tant que chef de peloton d'éclairage et d'investigation. Il en sort en 2013 et se prépare pendant un an avec son escadron à partir au Mali sur l'opération Serval.

Editions LAVAUZELLE - B.P. 8 - 87350 PANAZOL

L'ESCADRON BLEU

Liban-Tchad (1977-1979)

Par le général de corps d'armée

Dominique DELORT

Ce livre permet, par les informations de contexte politique et tactique, que pour beaucoup nous ignorons, de restituer les actions et de leur donner des fondations et du sérieux.

Il est aussi un témoignage toujours d'actualité, de la prise en compte et de la préparation d'une mission complexe par un capitaine. La cohésion rapide d'éléments épars, la formation adaptée au contexte militaire dans un temps très court en saisissant toutes les opportunités. Tout est fondé sur la confiance, mais celle-ci se construit et s'entretient.

Je considère ce livre comme une thérapie bienvenue pour nombre de nos camarades qui traversent ou qui ont traversé une période difficile. Il génère en effet beaucoup d'émotion.

Il rajoutera les nombreux écrits et récits de guerres et de combats laissés par nos anciens mais il prendra une place toute particulière, pour nous tous qui avons participé à ces différentes actions, mais aussi à mon sens pour d'autres lecteurs plus jeunes.

Dans ce livre, l'ancien capitaine parle plus en effet des hommes que des faits de guerre qui sont certes relatés mais qui restent des supports d'aventures humaines et non le cœur du sujet.

Général Jacques Descamps

Editions LAVAUZELLE - B.P. 8 - 87350 PANAZOL



HEIA SAFARI ! GÉNÉRAL VON LETTOW-VORBECK

Du Kilimandjaro aux combats de Berlin (1914-1920)

Par Bernard LUGAN

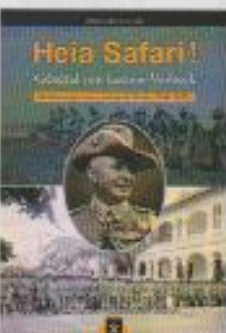
De 1914 à 1918, loin des fronts d'Europe, dans l'est africain, coupés de toute possibilité de ravitaillement, et commandés par le colonel puis général Paul von Lettow-Vorbeck, quelques milliers d'Allemands et d'askaris résistèrent à 300 000 soldats britanniques, belges, sud-africains et portugais.

Au mois de septembre 1918, alors qu'il lui restait moins de 200 Allemands et environ 2 000 askaris, le général von Lettow-Vorbeck décida d'évacuer la colonie britannique de Rhodésie. Le 13 novembre, il y apprit qu'un armistice avait été signé en Europe. Il refusa de se rendre, déclarant au commandement britannique qu'il pouvait encore combattre durant deux années. Finalement, le 25 novembre 1918, en Rhodésie du Nord, l'actuelle Zambie, et alors que l'armistice était signé depuis 14 jours, 155 Allemands, officiers, sous-officiers, rappelés et volontaires, ainsi que 1156 askaris et 1598 porteurs se formèrent en carré face aux forces britanniques. Devant eux, le chef admiré auquel les askaris avaient donné le nom de « Bwana mukubwa ya akili mingi » (le grand homme qui peut tout).

Renvoyé en Allemagne, le 1^{er} juillet 1919, sur ordre du gouvernement, le général von Lettow-Vorbeck écrasa le soulèvement communiste à la tête d'un corps de volontaires, le « Lettow-Korps ».

Du Kilimandjaro aux combats de Berlin, cette épopée méconnue qui mériterait d'être enseignée dans les académies militaires, est ici racontée dans un livre abondamment illustré.

Ce livre est à commander sur <http://bernardlugin.blogspot.fr/2017/12/nouveau-livre-de-bernard-lugin-heia.html>



**INDICATIF « CLOCHETTE »
Médecins des BEP et des REP**

On ne quitte pas le REP sans y avoir laissé un peu de soi.

Depuis 70 ans, avoir servi dans l'un des Bataillons puis Régiments étrangers de parachutistes reste une expérience humaine et professionnelle unique pour tous les officiers, sous-officiers et légionnaires qui, un jour, ont franchi la portière d'un avion aux côtés

des hommes des troupes d'assaut.

Les médecins n'échappent pas à cette règle et, du réserviste à ses camarades d'active, de l'aspirant, seul appelé de l'unité, au médecin-chef, tous y ont effectivement laissé un peu de leur âme et se souviennent ici le temps d'une page. Pourquoi tant d'engagement pour le 2^e REP désormais hâtier des trois bataillons étrangers de parachutistes ?

Pour ce passé héroïque d'une des plus belles unités de l'armée française qui chaque jour repousse vos limites et décapite votre envie d'offrir le meilleur de vous ; Pour les hommes qui y servent, ces légionnaires pour lesquels on est prêt à tout donner tant ils donnent en retour ; Pour ces terres lointaines d'Indochine et d'Algérie qui ont forgé son histoire ; Pour les batailles et opérations où il a été et sera encore engagé demain ; Pour l'excitation du saut et de l'aventure qui commence une fois les pieds sur terre et la voile affalée ; Pour une activité médicale intense et variée allant médecine de soins, d'urgence, d'expertise, de montagne, de plongée et de parachutisme. Et enfin pour cette terre calvaire, garnison d'exception où le régiment stationne désormais depuis plus de cinquante ans.

Ce livre a pour vocation de donner une autre vision du 2^e REP sous l'angle de son soutien médical.

Il fait découvrir, au travers de ce prisme, les opérations majeures menées depuis 70 ans. On s'immergera dans le passé de tous les médecins ayant répondu un jour à la radio à cet indicatif si particulier de « Clochette » : celui du « taubis » du REP.

On y découvre les moyens humains, les matériels et les techniques pour remplir au mieux cette mission passionnante : le soutien des légionnaires parachutistes en opérations. Mais surtout ce sont ces « histoires vécues sous le baret vert », qui font mesurer le sens de cet engagement pour les équipes médicales. Cette Légion qui les a vus débarquer un jour et qu'ils étaient venus servir à fin par les adopter. Souvenirs attendris, aventures humaines, moments de détente et actes héroïques, fraternité d'armes et plaisanteries amicales, la culture carabine s'y teinte des traditions légionnaires. Les tragédies les plus sombres y côtoient les instants les plus cocasses et des anecdotes pleines d'humour. « More Majorum »

Editions LAVAUZELLE - B.P. 8 - 87350 PANAZOL.

**OFFICIERS : DES CLASSES EN
LUTTE SOUS L'UNIFORME**

Par Christel Coton

Alors que la lutte contre le terrorisme nous habitue toujours plus à la présence de militaires dans l'espace public, et que certains en appellent à l'armée pour « recadrer » et « remettre » la jeunesse déshérentée, on en sait en réalité bien peu sur cette institution. Cet ouvrage, fruit d'une enquête par immersion en milieu officier, nous ouvre les portes d'un univers encore méconnu et en renouvelle les cadres d'analyse tout à la fois sociologiques et politiques. On découvre une institution étonnante traversée par des conflits et des rapports de force qui nous éclairent sur la violence ordinaire du monde social.

Christel Coton est maîtresse de conférences en sociologie à l'université Paris Panthéon Sorbonne, membre du Centre européen de sociologie et de science politique (CESSPCE). Ses recherches portent principalement sur l'institution militaire et les rapports de classes.

Editions Agone - BP 70072 - 13192 Marseille Cedex 20
04 91 64 38 07 - info@agone.org

1939-1945

Petite et grande histoire

Par Michel COQUERY

La Seconde Guerre mondiale est située, mathématiquement, au summum du « tableau d'horreurs » de toutes les guerres que l'Humanité a connues et que la planète a supportées de toute éternité. Ce livre a voulu rappeler, de façon factuelle, avec indépendance et réalisme, les principales phases de ce conflit hors normes, les confrontations militaires majeures entre belligérants, les généraux reconnus, les armements performants, les dramatiques conséquences humaines subies par les soldats et par les civils, les destructions matérielles publiques et privées provoquées, les controverses morales inédites, les bouleversements territoriaux pour les États, les changements politiques imposés, les progrès scientifiques et techniques réalisés, la réintégration sociale, économique et morale des acteurs et des victimes, l'évolution du mode de vie des personnes et les mutations sociétales entraînées pour les populations.

Cet ouvrage incarnant tous ces aspects aurait pu, aussi bien, s'intituler « La Seconde Guerre mondiale en 400 points ». En effet, y sont, d'abord, commentées « 200 dates qui comptent » et qui appartiennent à un panel de faits sélectionnés ayant pesé sur le déroulement de la Guerre. Ensuite et surtout, car il s'agit là de la prestation principale fournie par ce livre consacré à la Deuxième Guerre mondiale, « 200 chroniques qui cristallisent le conflit » sont développées pour traiter avec pertinence et nouveauté des sujets récurrents ou pour introduire des problématiques inhabituellement abordées. Enfin, le « retour d'expérience éditoriale » reçu par l'auteur complète l'ouvrage. Les écrits proposés au lecteur défilent une véritable « autopsie » des causes, du déroulement et des conséquences de la World War Two. Les thèmes présentés par ce livre singulier et sur les « moments d'histoire » rapportés ne peuvent laisser indifférer le lecteur, quel qu'il soit vis-à-vis d'une période de notre histoire, qui restera indélébile à la face du Monde. Ainsi, souhaitons que chacun puisse « construire son savoir » autant qu'il lui sera possible.

Editions LAVAUZELLE - B.P. 8 - 87350 PANAZOL.

LE SOLDAT - XX^e-XXI^e SIÈCLE

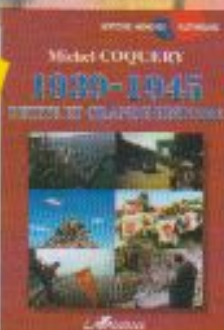
Sous la direction du général
François LECOINTRE

La collection Folio Histoire, ouverte aux divers besoins, écritures et usages de l'histoire, ne pouvait ignorer les réflexions que mènent en historiens, dans la revue l'Inflexion, des officiers d'active et des civils. Ils témoignent de l'inscription permanente, dans les quelques secondes de la prise de décision, de l'analyse d'une situation géographique immédiate, des enseignements théoriques tirés des conflits passés, de la mise en pratique circonstancielle. L'ouvrage est organisé en trois parties : « Du soldat » ou les valeurs qui l'animent, voire le définissent de nos jours - bravoure ou courage, commémoration du passé, exercice de l'autorité, légalité ou illégitimité des ordres, entrée en dissidence ; « Au combat » ou les dimensions nouvelles du métier des armes, de la tentation de l'hubris à l'heure du soldat technologiquement augmenté, la plus ou moins grande proximité avec l'ennemi, le rôle des forces morales dans la conduite de la guerre ; « Le retour » ou l'épreuve faite par le combattant des blessures, voire des désordres psychiques suite à la mort infligée à l'ennemi ; un retour où le silence est imposé au soldat par une société qui n'a pas, loin s'en faut, toujours conscience qu'elle est, à travers les engagements de son armée de métier sur des théâtres lointains, déjà en guerre.

Ne lui reste alors que la médaille, revers d'une société qui ne veut pas écouter, entendre, savoir. Le lecteur trouvera dans cet ouvrage une leçon d'histoire immédiate.

Editions Gallimard - 5 rue Gaston-Gallimard - 75328 Paris
Cedex 07 - Tél. : 01 49 54 42 00.

**A PARAÎTRE
MARS 2018**



**Le Soldat
XX^e-XXI^e siècle**

Sous la direction de François Lecoindre



Courrier des Groupements

FESTIVITÉS AU SIÈGE

Félicitations à notre Chancelier, l'Adjudant-chef BAYOL, pour sa promotion au grade d'officier dans l'ordre de l'Ordre National du Mérite.



Petite fête pour le départ de M^{me} Brigitte LESCHER qui nous quitte après 7 ans de présence au siège de l'ANOCR.



GROUPEMENT DE CHARENTE MARITIME

Allocution prononcée lors des obsèques du Colonel Jack BAILLY par le Général (2s) Jean-Claude Cardinal le 20 décembre 2017



Jack BAILLY est né le 19 juin 1930 à côté de Brest. Il est le fils unique d'un couple d'enseignants qui ont exercé en Sarre alors sous administration française puis à Brest.

Après avoir soufflé en chantant et en breton les réponses lors du baccalauréat au profit d'un camarade, il en est exclu et s'engage en 1948 comme deuxième classe à l'école des transmissions. Nommé sergent en 1949, il postule pour le BPESMIA de Strasbourg. Reçu, il passe ensuite avec succès le concours de l'ESMIA et est nommé sous-lieutenant en 1952 après avoir choisi l'Infanterie. Après un court passage au 152^e régiment

d'Infanterie il est volontaire pour l'Indochine et est affecté en 1954 à la Légion Etrangère, au 3^e régiment étranger d'infanterie puis à la 13^e Demi Brigade de Légion Etrangère comme chef de section. Il a le temps d'obtenir une citation à l'ordre de la division au 3^e REI comme sous-lieutenant puis une autre citation à l'ordre de la division comme lieutenant à la 13^e DBLE. Il est rapatrié sur l'Algérie avec son régiment en 1955. Il est de

tous les combats et obtient deux nouvelles citations à l'ordre de la division. En 1958, il est muté au 9^e bataillon de tirailleurs marocains et obtient une nouvelle citation. Il est nommé capitaine en 1959 et rejoint le 4^e Régiment de tirailleurs dans le sud algérien. Il y commande une compagnie portée jusqu'en 1962 et obtient de nouveau une citation à l'ordre de la division. Muté en Allemagne au 6^e Régiment de Tirailleurs marocains il est promu au grade de chef de bataillon en 1968 et est nommé Chevalier de la Légion d'honneur. Il revient en France en 1972 et prend le commandement du 416^e bataillon de commandement

et de soutien. A l'issue de ce temps de commandement, Il est affecté en 1975 à la Base de Transit Interarmées de la Rochelle où il occupe la fonction de chef d'état-major. Il est nommé Lieutenant-colonel en 1976. Il part enfin en Martinique en 1979 muté au 16^e bataillon de commandement et des services à Fort de France. Il y termine sa carrière militaire en 1981. Il prend sa retraite à la Rochelle avec le grade de colonel. Le colonel Bailly possède six citations à l'ordre de la division (une croix de guerre TOE et cinq croix de la valeur militaire), Il est officier de la Légion d'honneur.

ans et chef de section il fut grièvement blessé le 28 mars 1952 à Duong Thong et garda toute sa vie les séquelles de cette atteinte. De nouvelles campagnes en Tunisie et en Algérie s'ajoutèrent jusqu'à son affectation au 13^e BCA le 1^{er} juillet 1961. Toutes ces actions valurent à Jean 8 citations avec croix. Chevalier de la Légion d'honneur en 1961 il devint officier de cet ordre en 1972 et rejoignit la prestigieuse cohorte des « décorés au péril de leur vie ». Il termina sa carrière comme capitaine au 13^e BCA en 1971. Au cours de sa retraite dans son quartier de Bellevue en compagnie de Marcelle, sa chère épouse, il fut trésorier bénévole de l'ANOCR pendant 20 ans. Refusant d'autres honneurs qui lui auraient été dus il préféra se consacrer à sa famille, entouré de ses deux fils, de ses cinq petits-enfants dont deux ont choisi le métier des armes et de ses quatre arrières petits-enfants.

GROUPEMENT DE SAVOIE ET ISÈRE

HOMMAGE AU CAPITAINE JEAN HUBERT

Le capitaine Jean Hubert nous a quittés le 7 décembre dernier dans la discrétion dont il avait fait un principe de vie. Cet homme modeste et au grand cœur ne recherchait pas les honneurs mais possédait l'âme du vrai héros. Né le 1^{er} janvier 1927 dans les Ardennes Jean s'engagea le 1^{er} juillet 1944 au titre des FFI et connut

à 17 ans l'émotion de sa première embuscade. De cette époque il gardait le souvenir de sa nuit de Noël 1944, isolé derrière les lignes ennemies, en soutien de la garnison de Bastogne encerclée. Il poursuivit sa carrière avec la campagne d'Allemagne et l'occupation de ce pays. Volontaire pour servir en Extrême Orient il effectua deux séjours en Indochine (1949-1951 et 1952-1954). Jeune adjudant de 25



GROUPEMENT DE VENDÉE

Action sociale à l'attention des Dames veuves du groupement de Vendée

Depuis quelques années, autour de fêtes de Noël et du 1^{er} janvier, soit avant, soit après, nous organisons un repas où sont conviées nos amies dont les conjoints sont décédés.

Pas toujours facile de réunir en un lieu central ces personnes souvent isolées et ne conduisant plus. Cependant, la moitié de l'effectif concerné a bien voulu rejoindre l'équipe du bureau au restaurant pédagogique du lycée Branly de la Roche sur Yon, où se tenait le repas.

Des covoiturages ont permis le déplacement de quelques convives. Et il faut remercier les amies et, les camarades qui ont bien voulu assurer cette prestation amicale.

Un excellent repas a été servi par les élèves du lycée hôtelier avec une décoration soignée pour chacun des mets présentés. Ces conditions réunies en appelaient d'autres : la convivialité et la bonne humeur des ces dames, habituellement privés de leurs conjoints, et parfois loin des enfants ou de leur famille. Pour celles-ci,



Une distribution de chocolats venait couronner ce moment de sympathie et de solidarité.

Le président avait profité de ce rassemblement restreint pour donner quelques conseils aux dames afin de les aider, si des démarches administratives ou autres, les contraignaient.

Un rappel était fait sur informations sociales des différents bulletins, tout en soulignant l'intérêt que ces brèves pouvaient apporter à chacun et chacune d'entre nous. Le colonel FIEVRE intervenait pour donner une information, recueillie dans les documents de sa promo de St Cyr, sur les règles applicables dorénavant en matière de succession. (Information d'actualité, car celle-ci vient justement d'être insérée dans le dernier bulletin de l'ANOCR de janvier)

Spontanément, à l'issue de ce repas le président prolongeait cet agréable moment par un passage chez lui, pour un verre de l'amitié, en conclusion de cette sympathique journée, et afin de remercier encore les participantes(s) ainsi que son bureau pour cette organisation.

Le rédacteur

NB : les dames veuves qui n'ont pas pu participer ont fait l'objet d'une visite individuelle, par des membres du bureau.

SORTIE D'AUTOMNE POUR LE GROUPE- MENT DE VENDÉE

Le 17 octobre dernier, le groupement de l'ANOCR Vendée avait organisé une sortie conviviale avec conférence et visite d'un blockhaus du littoral de l'île de Noirmoutier.

Une cinquantaine de camarades avec leurs conjoints avaient souscrit à cette sortie qui s'est déroulée sous le soleil automnal et dans une ambiance extrêmement sympathique.

L'idée initiale était de se remémorer l'histoire vendéenne des travailleurs réquisitionnés durant le conflit mondial de 39/45

et de leur participation contrainte, à l'élaboration du dispositif de défense, face à l'Atlantique.

Le déroulement s'organisait comme suit : un rassemblement en milieu de matinée avec évocation par un conférencier du **S.T.O. (service du travail obligatoire)**, suivait d'un excellent repas dans un restaurant de Notre Dame de Monts, et, en après midi, visite d'un site à la Guérinière, en l'île de Noirmoutier, comprenant plusieurs blockhaus dont l'un était remis en état et était aménagé avec des documents et de reliques de la guerre.

Malheureusement, le conférencier initial, victime d'un AVC quelques jours plus tôt, a dû être remplacé au pied levé par un membre adhérent qui a bien voulu traiter d'un

autre thème : « **L'année 1917, l'année trouble, l'année tournant de la grande guerre** ». Moment d'histoire complet qui a été largement apprécié par l'auditoire présent.

Après un repas qui s'est déroulé dans une ambiance sympathique et conviviale. La visite des défenses du littoral vendéen, n'étant plus la prolongation de l'histoire des travailleurs réquisitionnés, car abandonnée le matin pour l'évocation des moments terribles de 14/18, a néanmoins suscité beaucoup d'intérêt parmi les participants à cette journée de cohésion fraternelle.

La présence nombreuse et chaleureuse des camarades de l'ANOCR 85 a satisfaits les organisateurs ainsi que l'équipe de bénévoles locaux qui ont œuvré pour



Vie de l'Association

l'entretien de ces vestiges côtiers et qui nous les ont bien présentés. (Monuments qui sont le plus souvent les supports d'artistes retardés exprimant leurs états d'âmes révoltés, ou encore soumis à d'autres satisfactions... toutes naturelles).

Réunion cordiale, familiale, qui a donné beaucoup de satisfactions aux participants.

Le bureau du groupement ANOCR 85 remercie

tous les adhérents pour leur présence et leur bonne ambiance ainsi que le conférencier sauveur !



BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Grade (ou celui du conjoint)

Décorations :

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service :

Date de naissance :

Situation de famille :

Adresse :

Téléphone :

☐ déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

☐ déclare s'abonner au bulletin trimestriel ;

☐ a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS AU 1^{er} JANVIER 2018*

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis. €	Abon. €	Total €	Cotis. €	Abon. €	Total €
Officier subalterne	15,00	10,00	25,00	7,50	5,00	12,50
Commandant	18,00	10,00	28,00	9,00	5,00	14,00
Lieutenant-colonel	20,00	10,00	30,00	10,00	5,00	15,00
Colonel	23,00	10,00	33,00	11,50	5,00	16,50
Général	29,00	10,00	39,00	14,50	5,00	19,50

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donne droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

☐ Cotisation

☐ Cotisation et abonnement

NÉCROLOGIE

03. Allier - Le Lieutenant-colonel (TDM) Lucien **METAIRIE**, le 30 janvier 2018 - Le Commandant (MAT) Christian **QUARMENIL**, le 3 février 2018.

14-27-50-76. Normandie - M^{me} Arlette **STRANSKY**, épouse du Général Roland **STRANSKY**, le 11 décembre 2017

16. Charente - Le Colonel de gendarmerie Pierre, Charles, Marie **RISPAL**, le 28 novembre 2017. M. Jean **CLEMENT**, ingénieur des études de l'armement, le 30 décembre 2017. M^{me} Colette **VERGNAUD**, épouse du colonel, le 19 janvier 2018. M^{me} Geneviève **SAUZET**, veuve du Lieutenant, le 25 janvier 2018. M^{me} Rodica **BÉGUS-SAUD** veuve du capitaine, le 28 janvier 2018

17. Charente-Maritime. Le Colonel Jack **BAILLY**, (voir hommage dans le Groupement de Charente-Maritime).

24. Dordogne - Le Lieutenant-colonel Jean-Pierre **CLAVAL**, le 11 janvier 2018. Le Lieutenant-colonel Yves **EYNARD**, le 1^{er} mars 2018.

25-90-39-70. Franche-Comté - Le Lieutenant-colonel Georges **DESGOUILLES**, le

31 janvier 2018. Le Capitaine Jacques **BER-TIN**, le 30 janvier 2018. Le Commandant Lucien **REGENT**, le 23 janvier 2018. Le Lieutenant-colonel Michel **CHAMOIS**, le 18 janvier 2018. Le Colonel Michel **TURLOTTE**, le 3 janvier 2018. M^{me} Mariette **GROSPÉLIER** veuve du Colonel, le 9 octobre 2017. Le Lieutenant-colonel Michel **CHAMOIS**, le 18 janvier 2018. M^{me} Sylvie **SIMONIN**, veuve du Chef d'Escadrons, le 12 décembre 2017. M^{me} Renée **SEIGNEZ**, veuve du Capitaine, le 7 février 2018. Le Capitaine Yves **GILBERTAS**, le 24 février 2018.

30. Gard - Le Colonel Lucien **MARCESSE**, le 29 septembre 2017.

32. Gers - Le Commandant (Air) Michel **FILLION**, le 24 janvier 2018.

34. Hérault - 12 Aveyron - 48 Lozère

Oubli au 3^e trimestre 2017

Le Commandant Francis **LLOPIS**, le 29 septembre 2017. Le Colonel Adrien **BOUHET**, le 4 octobre 2017. Le Général Adolphe **Le MERRE**, le 17 octobre 2017. M^{me} Christiane **ROUSSILLON**, veuve du Colonel, le 28 octobre

2017. Le Général Bernard **FORRER**, le 6 novembre 2017.

M^{me} Colette **JOLIBOIS**, veuve du Lieutenant-colonel, le 7 novembre 2017. Le colonel Robert **MILLERY**, le 11 novembre 2017. Le colonel Antoine **CAMPAGNA**, le 28 novembre 2017.

Oubli au 4^e trimestre 2017

Le Colonel Georges **DERBOIS**, le 16 juillet 2016 (information reçue fin août). M^{me} Odette **PLAN**, veuve du Général, le 20 mai 2017. M^{me} Colette **FEBVRE**, veuve du Lieutenant de vaisseau, le 27 juin 2017. Le Capitaine Bernard de **WIDERS-PACH-THOR**, le 7 juillet 2017. Le Commandant Didier **DUFRESNE**, le 9 juillet 2017. Le Lieutenant-colonel Raymond **VALLINO**, le 28 juillet 2017. Le Commissaire en chef de 1^{re} classe Jacques **VIDAL**, le 3 septembre.

1^{er} trimestre 2018

Le commandant Henry **DIVRY**, le 26 décembre 2016. Le colonel Gilbert **RICHARD**, le 4 décembre 2017. M^{me} Jeanne **GRI-BAL**, veuve du Colonel, le 7 décembre 2017. M^{me} Marguerite **RIVES**, veuve du Capitaine, le 30 décembre

2017. M^{me} Thérèse **HESSE d'ALZON**, veuve du Colonel, le 30 décembre 2017. M^{me} Georgette **SCHNEIDER**, veuve du Commandant, le 30 décembre 2017. M^{me} Andrée **BLACHON**, veuve du Colonel, en 2017. Le Colonel Jean **JULIAN**, le 5 janvier 2018. Le Colonel Pierre **CAUSSE**, le 14 janvier 2018. M^{me} Lucie **BASSET**, veuve du Lieutenant, le 22 janvier 2018.

35. Ille-et-Vilaine - Le Chef de bataillon Robert **CHEYPE**, le 11 février 2018.

38-73. Isère - Savoie - Le Capitaine Jean **HUBERT**, le 7 décembre 2017 (voir hommage dans le Groupement).

40-64. Basco Landais - Le Lieutenant-colonel Michel **MARTIN**, le 30 avril 2017.

49. Maine-et-Loire - M^{me} Micheline **CHAPRE-
RON**, épouse du Colonel, en mai 2017. Le Capitaine Robert **ROUSSEAU**, le 31 janvier 2018.

54-55. Meurthe-et-Moselle et Meuse. Le Colonel Jean **AUDINOT**, le 22 février 2018.

59-62-80. Nord-Pas-de-Calais - Somme. Le Lieutenant-colonel Pierre **FOURNIER**, le 10 juin 2017. La Lieutenant-colonel Françoise **DE BRAY**, le 16 septembre

2017. Le Lieutenant-colonel René **BACHELET**, le 6 novembre 2017. Le Colonel François **GERY**, le 15 novembre 2017. Le Lieutenant-colonel Marc **PETIT**, le 26 décembre 2017. M^{me} Marie-Thérèse **DEFERREZ**, veuve du Capitaine, le 16 février 2018. Le Commandant Claude **BAYERE**, le 5 février 2018.

67-68. Alsace - Le Colonel François **KUBLER**, commandeur de la Légion d'honneur, le 9 décembre 2017.

75. Ile-de-France - Le Colonel Marie-Bernard **WEIGEL**, le 17 décembre 2017. Le Lieutenant-colonel **TRENNEC**, en février 2018. Le Capitaine Michel **VERMEULEN**, le 17 mai 2017. M^{me} Camille **NOLETTE**, veuve du Colonel, le 24 janvier 2018. M^{me} Jeanne **BERTHE**, veuve du Lieutenant, le 20 décembre 2017. M^{me} Claude **TELLIER**, veuve du Lieutenant-colonel, le 1^{er} février 2018. Le Colonel Jacques **ALVERNHE**, en 2017. M^{me} Simone **CHANET**, veuve du Général, le 1^{er} février 2018.

86. Vienne : Le Général (Terre/GEN) Jean **GRANGEON**, Commandeur de la Légion d'Honneur, le 5 janvier 2018. M^{me} Irène

LIGEARD, veuve du Colonel, le 1^{er} Avril 2017.

79. Deux-Sèvres - M^{me} Christiane **PARISOT** (pas de date)

83. Var - M^{me} Monique **HABICHE**, épouse du Lieutenant-colonel, le 12 décembre 2017. Le Colonel Pierre **ROUIL-
LON**, le 16 janvier 2018. Le Général de Brigade Roger **RITZ**, le 21 janvier 2018. Le Médecin en Chef Louis **CARRET**, le 28 janvier 2018. Le Commandant Christian **GUERRE**, le 29 janvier 2018. Le Colonel Henry **AIGLON**, le 8 février 2018.

99 + Gpts rattachés au siège : M^{me} Christine **COUTANT**, veuve du Commandant, le 1^{er} février 2018.



Nos champions à PyeongChang

Le sous-lieutenant Fourcade, le caporal-chef Bescond, le caporal Desthieux, le sergent Vaultier, et le 1^{er} classe Richard Jouve

Source : Centre national des sports de la Défense

La 23^e édition des Jeux Olympiques d'hiver se sont tenus à Pyeong-Chang, en Corée du Sud. Ils ont rassemblé 2 900 athlètes représentant 92 nations. 102 médailles d'Or ont été distribuées dans 15 disciplines, une première dans l'histoire des Jeux Olympiques d'hiver.

La délégation française était composée de 107 athlètes, 44 femmes et 63 hommes. 18 sportifs des armées, soit 17 % de la délégation française, font partie de l'équipe de France Olympique et participeront aux Jeux dans 6 disciplines (ski de fond, biathlon, ski alpin, combiné nordique, snowboard cross et ski cross).

Composition de la délégation française : 63 hommes dont 10 des armées, soit 16 %, 44 femmes dont 8 des armées, soit 18 %.

Sur ces 10 sportifs militaires : 16 sportifs de l'armée de Terre, dont 7 femmes, 2 sportifs de la Gendarmerie nationale, dont 1 femme.

Source : Ouest-France

À Sotchi en 2014, et les armées avaient grandement contribué au palmarès français en remportant 40 % des médailles.

Évidemment, ces sportifs ne sont pas des militaires « comme les autres ». Ils sont rattachés au Centre national des sports de Défense (CNSD), nouvelle appellation du Bataillon de Joinville, qui est chargé de développer la pratique sportive au sein de l'Armée, et de contribuer à la réinsertion par le sport de ceux qui rentrent blessés.

Au sein du CNSD, ils font partie de l'« Armée des champions », qui comprend 90 sportifs d'élite. À l'année, concrètement, ces sportifs ne sont pas sur le terrain, ni en combat ni en zone de guerre, mais ils doivent être à disposition une vingtaine de jours par an pour disputer des compétitions militaires ou animer des conférences. Ils participent également à des stages d'aguerrissement, d'acculturation militaire, se rendent à des regroupements.

Mais, comme ils sont considérés comme sportifs de haut niveau, ils sont déchargés de toute astreinte de garde en caserne et peuvent s'entraîner toute l'année de leur côté. L'Armée leur verse un salaire, leur permet de cotiser à la Sécurité sociale, et leur offre même la possibilité d'une reconversion après leur carrière dans l'institution militaire. Du gagnant-gagnant, en somme.

« Sans l'aide de la Défense... »

« Sans l'aide de la Défense, de l'Armée, je ne sais pas si j'aurais pu supporter ces coûts inhérents à ma pratique du haut niveau », confiait ainsi dernièrement le sous-lieutenant Fourcade. « L'Armée leur fait confiance, leur donne des moyens, et toutes les fédérations ne peuvent pas forcément le faire, donc pour certains sportifs c'est très important », dit-on aussi à l'Armée.

[Pourquoi l'Armée mise-t-elle sur des sportifs à l'année ? « Car le sport partage beaucoup de valeurs avec les métiers de la Défense, la cohésion, la discipline, le goût de l'effort, le dépassement de soi... disait Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, en 2015. Et le sport a toujours fait partie intégrante de l'entraînement des militaires, il participe à la condition physique... Il est aussi pour nos militaires blessés en opération extérieure un excellent moyen de réinsertion. »]

Dans l'idée, ces sportifs, donc, sont de remarquables emblèmes. « Les sportifs servent de modèle en interne aux armées pour promouvoir la pratique du sport. Et ils représentent également les Armées et ses valeurs dans la société civile, devenant le trait d'union entre l'Armée et la Nation », remarque-t-on dans l'institution militaire.

Pour ces JO, en plus, l'Armée n'a pas fourni que des champions. La Fédération française de ski, par exemple, a souhaité bénéficier de l'expertise des armées en sollicitant quatre instructeurs spécialisés en « techniques d'optimisation du potentiel » affectés au CNSD. À ce titre, l'équipe de France féminine de ski a bénéficié d'un suivi individuel et personnalisé. La présence d'un météorologiste de l'armée de l'Air a également été requise au sein de la délégation française, ainsi qu'un cadre militaire membre du staff de l'Armée de Champions pour entraîner l'équipe de France de ski de fond.

Les sportifs français « militaires » à Pyeongchang : caporal Célia AYMONIER, caporal-chef Anaïs BESCOND, caporal Simon DESTHIEUX, sous-lieutenant Martin FOURCADE, caporal-chef François BRAUD, brigadier-chef Nelly MOENNE-LOCCOZ, sergent Pierre VAULTIER, caporal Anne-Sophie BARTHET, sergent Tessa WORLEY, 1^{er} Classe Brice ROGER, caporal-chef Adrien THEAUX, chasseur Alizée BARON, caporal-chef Anouk FAIVRE-PICON, caporal-chef Coraline THOMAS-HUGUE, gendarme adjoint volontaire Lucas CHAVANAT, chasseur Baptiste GROS, 1^{er} classe.

La Mutuelle santé du monde combattant ouverte à tous !

Sans limite d'âge, Sans questionnaire médical, Sans droit d'entrée

- Article L.212-1 (Ex article L.115), ONAC
- 100% Sécurité Sociale
- Surcomplementaire
- Cristallisation des cotisations(1)
- Contrats collectifs pour employeurs

01 43 87 43 65
contact@mutuelle-unc.fr
www.mutuelle-unc.fr
5, rue du Havre 75008 PARIS

Des Valeurs à partager



ASAF
Association des
Sociétés d'Assurance
Françaises



Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

Nom :

Prénoms :

Adresse :

C.P. : Ville :

☐ Fixe
☐ Mobile
☐ Email

ANOCR
Régime Général ☐ Régime Local ☐

Situation de famille :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :
100 % total ☐ 100 % partiel ☐

Article L.115 oui / non ☐ oui / non ☐

Ressortissant ONAC oui / non ☐ oui / non ☐

Etes-vous titulaire d'une mutuelle ? oui / non ☐ oui / non ☐

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.

BIO

Conformément à la Loi «informatique et liberté» (78.17) du 6-7-78, vous avez accès aux informations vous concernant et pouvez en demander rectification ou suppression.
(1) - La cristallisation: La tranche d'âge des cotisations est cristallisée. Celui qui adhère dans une tranche d'âge conserve sa tranche d'âge d'adhésion initiale pendant toute la durée de son contrat, indépendamment des augmentations annuelles éventuelles.

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N°SIREN 784 360 661 - Organisme substitué auprès de MIE